



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2010

PROCES - VERBAL

L'An Deux Mille Dix, le Mardi 30 Mars, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 24 Mars 2010, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H 15, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Olga BIDAULT, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis à partir de 18h30 (dossier 1) ; M. BEHAR Claude ; M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. MORIN Loïc ; M. DUHAIL Alain suppléant de M. MARQUAIS Raynald ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; M. BASSENE Jacques suppléant de Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard jusqu'à 20h55 et remplacé par Mme CHARCHELEGUE Simone à partir de 20h55 ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle à partir de 18h30 (dossier 1) ; M. LAHEYE José ; Mme FURNON Nathalie ; Mme BRUNAS Annick, suppléante, de 18h30 (dossier 1) à 18h50 (dossier 1) puis M. LE VOURC'H Jean-Paul à partir de 18h50 ; M. LAMBERT Alain jusqu'à 21h22 (dossier 35) ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. CHELLAFA Farid ; M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette jusqu'à 20h43 (dossier 36) ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrick ; M. CRETOT Didier ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. BOURDON Denis ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie jusqu'à 20h47 (dossier 40) ; M. DUPARD Gérard jusqu'à 20h43 (dossier 36) ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel suppléant de M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul suppléant de M. GONTIER Alain jusqu'à 20h43 (dossier 36) ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth jusqu'à 21h55 (dossier 67) ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; M. LANDAU Eric ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard suppléant de M. FORGEOT Pierre ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine jusqu'à 20h30 (dossier 33) ; M. BELLAFFIORE Jean-Jacques jusqu'à 22h00 (dossier 67).

ABSENT : M. FEUVRAIS Martial.

Le conseil d'agglomération approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du jeudi 4 février 2010.

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ce soir un programme chargé avec 97 délibérations, mais cela comprend de nombreuses subventions qui ne nécessitent pas forcément beaucoup de temps à chaque fois. Nous ne serons donc pas obligés de terminer à minuit même si vous serez énormément sollicités en terme de prise de décision.

FINANCES

1 Budget Primitif 2010 – Dotation de solidarité communautaire – Réduction

Le gros de notre séance et le cœur de notre réunion porteront sur le budget 2010 à voter avant le 15 avril en cette année électorale. Ce détail nous a permis de faire un travail de fond sur cette question budgétaire et je vous propose de commencer par ce sujet là, duquel découleront évidemment pas mal de décisions qui vous seront présentées sous forme de délibérations.

Le vote de ce budget 2010 va ainsi clôturer un cycle de débats, d'échanges, de travail qui s'est déroulé depuis quelques mois déjà. Notre dernier conseil du 22 décembre où nous avons traité des sujets liés au budget et à la fiscalité, mais aussi celui de novembre où nous avons entamé le débat d'orientations budgétaires, nous ont permis de bien appréhender les choses. Et si le vote du 22 décembre nous a contraints à une réduction de nos dépenses, et de fait de nos actions, cela a aussi permis pour la première fois de l'histoire de l'agglomération, selon ce que nous disent les plus anciens membres, de mener une opération vérité de grande qualité.

C'est en effet la première fois que notre budget s'est trouvé à ce point analysé, questionné, décortiqué avec des informations partagées par le plus grand nombre. Je ne refais pas l'historique de ces derniers mois qui nous a menés jusqu'à ce soir, vous en connaissez à peu près les grandes lignes, que ce soit en participant aux différentes commissions ou rencontres, ou en suivant les échanges de mails.

À l'automne dernier, les conclusions d'un cabinet de conseil spécialisé en finances locales étaient sans appel puisqu'elles nous indiquaient qu'il nous manquait quelques centaines de milliers d'euros, 667 000 € pour être précis, pour équilibrer notre budget. Après des années de gestion plutôt insouciantes, nous entrons alors dans une période difficile d'un point de vue financier et économique, essentiellement pour trois raisons.

1. Baisses des recettes liées à la taxe professionnelle

Je rappelle tout d'abord que le pari de l'Agglomération à sa création, était de lui permettre d'être financé sur un cercle vertueux de développement économique, c'est-à-dire en misant essentiellement sur la taxe professionnelle unique. Or, globalement les entreprises n'ont pas été au rendez-vous. La logique était la suivante : les investissements devaient faire venir les entreprises et la Communauté d'Agglomération devait récupérer une partie des richesses créées *via* la taxe professionnelle. En réalité, l'inverse s'est produit: alors que l'agglomération touchait 30 000 000 € dans les années 2000 de taxe professionnelle unique, après un pic à 32 000 000 € vers 2004-2005, nous sommes retombés à 27 000 000 € en 2009. En effet, les entreprises attendues ne sont pas venues, d'autres sont parties je pense notamment à Ferroxdure dont le départ a entraîné un manque à gagner pour l'Agglomération de 1 300 000 € à partir de 2010.

2. L'emprunt

L'autre explication de nos difficultés réside dans la question du recours à l'emprunt. Quand l'agglomération s'est créée en 2000, l'emprunt était à peu près inexistant, ce qui est parfaitement normal, une institution débutante partant forcément de zéro. L'emprunt s'est ensuite développé jusqu'en 2005 où le conseil communautaire a fait le choix d'emprunter 15 000 000 € pour ce bâtiment avec un différé de remboursement de cinq ans dont l'échéance est désormais terminée, ce qui nous oblige donc à commencer le remboursement cette année avec 1 300 000 € à trouver. Et puis lorsque nous analysons la situation financière de l'agglomération sur ces dernières années, nous constatons un manque à gagner de 8 200 000 € lié aux difficultés de développement du secteur économique et correspondant au manque à gagner de la vente des terrains du Long Buisson. Si nous avions vendu ces derniers au prix habituel du marché, nous aurions eu cette somme dans nos caisses. Évidemment, cela partait d'une bonne intention puisqu'il s'agissait de faire venir des entreprises mais à quel prix, puisque nous constatons aujourd'hui sur cette zone un certain nombre de sous-locations organisées. Nous pouvons ainsi nous demander si l'Agglomération n'aurait pas fait preuve d'un peu trop de naïveté ou peut-être de méconnaissance des logiques du monde économique.

Une Agglomération généreuse

La troisième explication tient à la générosité de notre agglomération comparativement aux autres, étant donné que le poids de l'attribution de compensation et de la dotation de la solidarité communautaire représente à peu près 99 % de la TPU et 49 % des recettes totales. Plus précisément, pour la dotation de solidarité communautaire 2007, la charge pour notre agglomération représentait 42 € / habitant alors que les autres agglomérations sont en moyenne à 20 € / habitant. Dans le même ordre d'idée, l'attribution de compensation en 2007 représentait 273 € / habitant contre 180 € en moyenne pour les autres agglomérations.

Du fait de cette situation de déséquilibre global, nous n'avions alors d'autres choix que de diminuer les dépenses ou de trouver de nouvelles recettes. Et surtout, il nous fallait, et franchement je m'en félicite, mener une opération vérité; telle est la raison pour laquelle je qualifierais le budget de ce soir de budget de refondation. La réévaluation de l'ensemble des paramètres budgétaires, tant les points de force que les points de faiblesse, va nous permettre, après tout le travail qui a été fait – et qui va nous être présenté par Philippe VIVIER – de bâtir une stratégie budgétaire pour les années à venir sur un socle ferme et plus sûr. En effet, nous remettons tout à plat, ré-analisons et revisitons l'ensemble des paramètres budgétaires de façon à pouvoir mettre en place des stratégies de développement, assises sur des budgets « vérité » et « sincères ». Cette opération vérité était dévolue à Philippe VIVIER et le groupe d'élus issus de la commission des finances.

Avant d'écouter Philippe VIVIER, je donne la parole à notre vice-président Loïc MORIN pour une présentation synthétique de la délibération n° 1, tandis que M. GAUDEMER présentera les éléments ayant trait au budget de l'eau et de l'assainissement et Thierry QUENNEHEN, ceux ayant trait au budget transport.

M. Loïc MORIN

Bonsoir à tous, je pense que vous avez pris connaissance de notre projet de budget primitif pour 2010 avec les répercussions sur les années à venir. Vous n'ignorez pas que pour le Grand Évreux Agglomération, il existe un budget principal et 28 budgets annexes.

Avant la présentation par M. Vivier des résultats du groupe de travail et de suivi budgétaire, je tiens à rappeler les très nombreuses réunions préparatoires afférentes à ce projet de budget. En effet, de nombreuses réunions d'échange et de concertation se sont tenues de septembre à novembre 2009 tandis qu'une prospective financière 2010 - 2014 a été réalisée par un cabinet et présentée lors du débat budgétaire du 20 novembre dernier. A la suite de cela, se sont tenus : une conférence des maires le 3 décembre, une réunion « privée » du conseil d'agglomération le 16 décembre, un conseil d'agglomération le 22 décembre où il avait été examiné une première version du BP 2010, une réunion privée du conseil d'agglomération le 4 février, trois réunions d'information à destination de l'ensemble des élus municipaux des 37 communes, deux commissions des finances, plusieurs réunions de bureau - dont une avec le groupe de suivi budgétaire - et enfin cinq réunions du groupe de suivi budgétaire.

D'importants arbitrages ont été rendus tout en maintenant les investissements productifs. Le résultat de tous ces travaux, présenté dans la délibération n° 1, est un budget total et consolidé qui s'élève en fonctionnement à 99 009 612 € et à 99 788 251 € en investissement, soit un total de 198 797 863 €. Outre le budget principal, les plus importants budgets annexes parmi les 28, sont ceux de l'eau et de l'assainissement - présentés par M. Gaudemer - et qui représentent respectivement 9 % et 24 % du budget total pour 18 millions et 47 millions ; le budget annexe lié à la mobilité et aux transports représente 7,5 % soit 15 millions d'euros environ ; les budgets des ZAC du Vallon Fleuri et de Cambolle représentent, eux, 8 % et 2,5 % soient 15 et 5 millions d'euros.

Je vous rappelle enfin que notre budget principal représentant plus de 41 % de notre budget total, regroupe notamment les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets, au service propreté, à la voirie, au renouvellement urbain, à la politique de l'habitat, à l'enseignement supérieur, et au développement économique.

En conclusion, chers collègues, j'attire votre attention sur la nécessité de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du groupe de suivi budgétaire afin d'identifier de nouvelles marges de manœuvre pour nous permettre de mener à bien notre important programme d'investissement.

Je donne maintenant la parole à M. Philippe VIVIER qui va nous donner plus de précisions sur l'analyse réalisée par le groupe de travail de suivi budgétaire.

M. Philippe VIVIER

Bonsoir à tous. Tout d'abord, je voudrais féliciter tous les membres du groupe de travail et citer la collaboration des chefs des différents services qui nous ont aidés à analyser en détail la proposition de budget 2010. En démarrant, la problématique était, par rapport à la taxe additionnelle finalement non votée le 22 décembre 2009, de réduire nos dépenses de 667 000 € ou de trouver des recettes supplémentaires correspondantes, ce qui est toujours plus délicat. Suite au travail des différents services, nous avons dans un premier temps trouvé 656 000 € d'économies à réaliser en annulant ou en reportant des actions. Par contre, nous avons eu des dépenses nouvelles de l'ordre de 315 000 € contre des recettes également nouvelles de 475 000 € d'où les décisions suivantes.

1. Dans un premier temps, entre les recettes nouvelles et les moindres dépenses, nous bénéficions ainsi de 815 000 €, ce qui nous donnait un solde positif de 237 000 €. Mais à l'analyse plus en détail du budget, il nous a paru nécessaire d'inscrire une somme de 188 000 € supplémentaires au titre des intérêts de la dette malgré les faibles taux d'intérêt en 2010, tout du moins sur le premier trimestre.
2. Au niveau des intérêts courus non échus, nous avons proposé d'inscrire une somme de 270 000 €. D'autre part, en ce qui concerne le garage et les variations de charges liées à une plus forte utilisation dans les années antérieures (2008) par la Communauté d'Agglomération, cela a nécessité l'inscription d'une somme supplémentaire au titre du budget principal de 187 000 €.

La résultante de tout ce qui précède est que nous avons besoin de 687 000 €.

D'autre part, au niveau du groupe, il nous a paru nécessaire que le capital à rembourser des emprunts soit intégré au budget, soit une somme 1 837 000 € au titre de 2010. Notre besoin total se montait donc à 2 500 000 € compte tenu du capital des emprunts à rembourser pour arriver à un autofinancement net négatif. Il a été proposé de conduire une mission, avec un bureau d'études, d'optimisation des bases foncières qui pourrait conduire à 500 000 € de recettes mais compte tenu des honoraires de tels cabinets basés sur le montant des recettes, le bénéfice net se chiffrerait à 285 000 € euros.

Nous proposons également d'imputer l'excédent du CA 2009 par anticipation pour un montant de 1 246 000 €. Nous trouvons aussi des recettes nouvelles pour environ 650 000 € au titre de la régularisation de travaux en régie. Tout cela nous conduit à un besoin net de 332 000 €. Par rapport à une DSC à 3 500 000 €, le groupe de travail propose de diminuer cette dernière de 332 500 €, soit 9,5 %, tout en ayant à l'esprit qu'un certain nombre de postes ne peuvent être réduits car ils engagent l'avenir en matière de dépenses. Je tiens à souligner qu'au niveau du groupe, il y a eu un consensus sur cette proposition là, alors qu'au départ, les avis étaient plutôt réservés.

Le groupe de travail a également préconisé la mise en place de plusieurs éléments :

1. Un travail de lissage de la dette mais les premières éléments nous conduisent à être prudents sur ce sujet.
2. La révision des attributions de compensation et l'actualisation de la DSC entre les communes en fonction des critères existants.
3. La réflexion de la commission voirie sur la mise en place de fonds de concours pour les travaux sur les trottoirs.
4. L'actualisation du prix des terrains et plus généralement la mise en place au niveau du Grand Evreux Agglomération d'une culture de la gestion car il n'existe aujourd'hui que trop peu d'outils et bons réflexes dans ce domaine. Nous devons nous imposer une rigueur comme par exemple sur l'eau où les recettes doivent être facturées afin de pouvoir être encaissées.

Il est à noter qu'un avis défavorable a été émis concernant le transfert de la gestion au SETOM de nos déchèteries. Enfin, dans le cadre d'un approfondissement d'une prospective budgétaire pour les années à venir, un premier jet a été réalisé et nous pensons qu'il est nécessaire, par rapport à notre budget, de redéfinir les priorités du PPI (programme pluriannuel d'investissements) afin de pouvoir pleinement le réaliser.

Voilà la synthèse du groupe de travail pour vous présenter un budget équilibré et sincère.

Je peux dire quelques mots sur le fonctionnement de ce budget et que vous verrez dans le document qui vous a été fourni.

Sur la partie dépenses :

1. Il a par exemple été porté attention à la réduction de certaines charges. Et si quelques chiffres ne vous paraîtront peut-être pas significatifs, comme par exemple la diminution des frais de déplacement de 25 000 €, toutes ces petites économies réalisées rentrent dans le cadre de la culture de gestion et de vigilance sur la dépense que nous souhaitons installer durablement au sein de notre agglomération.
2. Au niveau de la masse salariale qui était évoquée en décembre, il a été recommandé un gel des créations de postes tandis qu'au niveau du reversement aux communes, nous prônons une diminution de la DSC de 332 500 €. Je précise qu'étant donné l'incompressibilité de certaines charges au niveau de l'agglomération, il demeure difficile d'équilibrer un budget lorsque nous disposons de recettes, au mieux stagnantes.

Sur la partie recettes, je rappellerai, d'une part, que la TPU représente 27 millions d'euros et que d'autre part, il a été voté en décembre une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères qui entraînera un produit de 8 850 000 €. Nous attendons également un produit sur la redevance spéciale d'environ 480 000 € tandis qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les dotations de compensation des groupements.

Voilà les principaux points du budget et les conclusions du groupe de travail de suivi budgétaire réuni lors de ces deux derniers mois.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Philippe VIVIER et je remercie également les élus M. SILIGHINI, M. VAN DEN BROECK, M. GROIZELEAU, M. DUPARD, M. MORIN, M. DE LANGHE, M. MORIN d'avoir participé à cette cellule de travail qui va poursuivre son œuvre dans les semaines et mois à venir. Merci de votre mobilisation ainsi que celle de l'ensemble des services.

Je vais maintenant donner la parole à M. Gaston GAUDEMER sur le dossier de l'eau et de l'assainissement qui constitue un des gros budgets annexes.

Budget de l'eau et assainissement

M. Gaston GAUDEMER

1. L'eau

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 553 461 €

- Les charges

- Les charges générales de service sont en augmentation de 13% ce qui représente une augmentation due à l'achat de réactifs pour le centre de Chenappeville.
- Le reversement de la redevance pollution s'équilibre normalement avec les recettes et la contre-valeur pollution, mais il est nécessaire de faire l'analyse dans le temps, les dépenses et les recettes étant souvent en décalage.
- Les charges de personnel n'augmentent que de 3,16 % tandis que les charges financières sont en légère baisse. Les autres charges représentées par les charges sur créances irrécouvrables s'élèvent à 75 000 € et les dotations amortissements à 1 468 000 €.

- En recettes d'exploitation, nous avons une légère augmentation (due au tarif) en raison de la légère baisse de la consommation. La facturation travaux correspond à des branchements et les autres recettes à des immobilisations.

L'équilibre général des services de l'eau se trouve fortement modifié en raison d'un important programme de travaux comme la construction de l'usine de traitement d'eau potable (UTEP), le branchement plomb et le renforcement et la création de réseaux.

L'analyse financière permet de prendre en compte l'évolution prospective afin d'assurer une stratégie tarifaire dont l'objectif est d'assurer les meilleures marges possibles. Je vous rappelle que nous avons confié à un bureau la charge d'une étude prospective pour les années à venir eu égard à l'importance des investissements à réaliser dans ce domaine.

2. L'assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 110 000 €.

- Les charges

- Les charges générales du service sont en augmentation de 14 % en raison de l'achat de nouvelles fournitures consommables pour la déphosphatation et le sondage d'égout.
- Les charges de personnel ne tiennent compte que des augmentations normales
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 904 000 €
- La provision aux amortissements s'élève à 461 000 €

- En recettes, le produit des redevances est en augmentation pour les mêmes raisons indiquées précédemment pour l'eau, la facturation pour le raccordement représentant 0,98 %. Quant à la prime d'épuration, elle est en légère baisse et nous avons des mesures à prendre pour essayer de l'augmenter, une personne étant en charge de vérifier tous les éléments qui rentrent dans ce cadre.

L'équilibre du budget de l'assainissement subira de profondes modifications en raison du programme des travaux de construction et du renforcement des réseaux. En la matière, nous avons un fort besoin d'emprunt mais grâce aux décisions tarifaires prises suite à l'analyse financière prospective, les marges de manœuvre sont toutefois préservées, en augmentant par ailleurs la part d'autofinancement des investissements – où nous étions plus en avance que sur l'eau avec une étude financière en place depuis plusieurs années déjà. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons pu répondre jusqu'à maintenant assez facilement à nos besoins de trésorerie.

3. L'assainissement non collectif

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 154 000 € mais est en légère progression en raison des toujours plus nombreuses réhabilitations et contrôles des installations.

- Les charges

- Les charges générales des services augmentent de 128 % pour les raisons évoquées ci-avant, mais les charges de personnel restent toujours les mêmes.
- Les redevances proviennent des contrôles de conception et réalisation

Nous avons été amenés, selon l'autorisation qui nous était faite pour une durée de quatre ans, à équilibrer le budget de façon indirecte pour la dernière fois et nous devons donc faire des efforts pour l'an prochain.

M. Michel CHAMPREDON

Merci M. GAUDEMER pour cette présentation et nous passons maintenant à la parole à M. Quennehen pour la présentation du budget transport de 7 300 000 €.

Budget transport

M. Thierry QUENNEHEN

Le budget transport s'élève à 7 300 000 €, ce qui représente 45 % du budget global.

1. Les charges

- Sur ce budget, nous pouvons constater une augmentation générale des charges de services de 76 % mais cela traduit en fait une innovation, c'est-à-dire le projet billettique qui concerne la région haut-normande, projet coûteux en investissement mais qui permettra d'unifier les transports dans le cadre de notre région haute normandii.
- Nous constatons une évolution importante dans d'autres charges, il s'agit du remboursement de la compensation du transport scolaire suite à un accord avec le Conseil Général.

2. Les recettes

- Le versement transports n'augmente que de 2 %, ce qui finira par poser un problème à long terme étant donné que tout ce qui n'est pas financé par ce versement, l'est en contrepartie par une subvention d'équilibre versée par la communauté d'agglomération.
- Autre chiffre important, le reversement de l'exploitant Transurbain qui augmente de 116 % et qui traduit un effort important de gestion de façon à ce qu'une partie des sommes qu'il n'utilisait pas pour son exploitation, nous revienne.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je vais donner la parole à M. Rémy Priez. La dernière fois, au cours de nos débats, nous avons évoqué comme économie possible, l'éventualité de transférer la gestion de nos déchèteries au SETOM.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Voici tout d'abord le contexte. Depuis deux ans, le SETOM est compétent pour la création et la gestion de déchèteries, au nombre de 12 dans son giron, et nous a fait la proposition de reprendre la gestion des nôtres.

La participation financière s'élève à 4 € / habitant et aujourd'hui 2 des 12 adhérents du SETOM exploitent encore leurs déchèteries : la communauté de communes du Plateau du Neubourg et nous GEA. En septembre 2009, le directeur général du SETOM, M. NAZON, nous a communiqué un dossier nous proposant de reprendre nos déchèteries en gestion. Nous avons demandé plus de précisions sur leur demande, les horaires mais aussi sur le transfert des charges.

Le SETOM nous a répondu en février 2010 et nous avons parallèlement calculé en interne le coût de nos déchèteries que nous avons bien évidemment comparé à sa proposition. Sur les sites du Val lton, de Saint-Laurent et de Normanville-Caër, le SETOM offrait des travaux de sécurisation et des rotations de bennes mais les amplitudes horaires d'ouverture auraient été un peu plus réduites que celles que nous proposons actuellement, avec en plus une gestion à deux agents par déchèterie au lieu de trois chez nous. Le coût se serait alors élevé à 4 € / habitant pour une proposition financière à 336 400 € alors que pour un service plus large nous sommes juste un petit peu plus cher avec un budget de 361 000 €. Au regard de notre coût plus raisonnable, la commission s'est prononcée à la quasi majorité pour le maintien des déchèteries au sein du GEA.

Une décision d'autant plus sage que les enjeux étaient conséquents, tels que l'identification de l'autorité territoriale, l'aspect social, important à nos yeux, comprenant l'insertion professionnelle et le reclassement d'agents. Il était également important de réserver l'usage de la déchèterie Saint-Laurent aux professionnels afin qu'ils n'envahissent pas les autres sites très chargés en terme de fréquentation. Enfin, nous avons répondu à l'inquiétude latente des personnels par rapport à leur possible transfert au SETOM.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Mr Priez de ces informations, cela semblait nécessaire de les rappeler puisque cela faisait partie des idées qui avaient été émises lors de notre précédente assemblée.

M. François BIBES

Au niveau de la commission, je ne suis pas tout à fait d'accord puisqu'il avait été dit que cette question serait réétudiée à la vue de l'absence d'éléments. Il faudrait une étude budgétaire fine de cette affaire.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pouvons effectivement réexaminer et approfondir le dossier si des éléments supplémentaires interviennent, mais ce n'est manifestement pas la solution miracle pour notre équilibre budgétaire.

Pour en revenir à notre budget strict, et pour compléter ces éléments d'introduction avant d'ouvrir le débat, je souhaite en évoquer la philosophie.

1. Réduction des dépenses

J'avais demandé au directeur général des services de nous fixer un objectif de 5 % de réduction des dépenses. Et quand nous retirons tous les effets de miroir, comme par exemple le transfert du garage, c'est au final une baisse effective de 5, 2 % que nous avons inscrit dans ce budget soit 1 374 084 €. Cela constitue une bonne nouvelle par rapport à notre souci, exprimé au mois de décembre dernier, de faire passer dans les esprits et la pratique, une culture de l'économie non forcément toujours évidente au sein de collectivités comme la nôtre où des dizaines de cadres disposent chacun d'une parcelle de pouvoir dans le fonctionnement de l'institution. En tout cas, le budget 2010 inscrit cette réduction des dépenses de fonctionnement, je m'en félicite, et je remercie les services d'avoir fait le maximum à ce niveau. Par contre, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous devons faire attention aux fausses économies dans lesquelles nous ne devons pas tomber et qui pourraient casser des dynamiques économiques, de projets ou de territoire.

Poursuite de l'investissement

Nous devons maintenir un niveau élevé de service public et ce, même si notre situation financière est un peu tendue.

En matière de voirie par exemple, au-delà du montant de 1 900 000 € inscrit au budget pour la création (tous programmes confondus comme par exemple les travaux pour la chambre de commerce et d'industrie, le giratoire de le RD 830, les travaux à Michelet, rue de Rugby, boulevard du 14 juillet ; ce sont au total en 2010, 9 011 547 € qui seront consacrés à améliorer, renforcer ou créer de la voirie sur notre agglomération). C'est pourquoi il est intéressant de voir ces crédits de voirie, dispersés sur différentes lignes budgétaires, additionnés afin de se faire une idée plus précise de l'action et des fonds engagés en la matière. Nous allons consacrer également 51 000 000 € à l'eau et à l'assainissement collectif et non collectif, dont 34 000 000 € pour le centre de traitement des eaux usées de Gravigny, 1 000 000 € pour le ramassage des ordures ménagères et 7 900 000 € pour l'habitat. Ce sont des sommes conséquentes à la hauteur des besoins des habitants du Grand Evreux Agglomération, et qui doivent évidemment permettre de mieux donner satisfaction à nos concitoyens.

2. Anticiper pour mieux aborder l'avenir

L'agglomération est notre outil commun et nous lui avons confié une partie de notre avenir. A elle d'avoir une vision lointaine et de se projeter à moyen terme. 493 000 € sont par exemple consacrés au tourisme, dont 300 000 € pour l'aménagement des berges de Saint-Gaud, ce qui doit nous permettre de rendre notre agglomération plus attractive encore. Les touristes sont, pour le Grand Evreux Agglomération, autant de relais potentiels pour l'image de notre territoire et de clients potentiels pour nos restaurants et hôtels. L'enseignement supérieur est aussi une priorité pour nous et nous y consacrons 43 000 € d'investissements, notre objectif étant d'assurer au territoire, habité par 85 000 personnes, la présence de la jeunesse et des conditions optimales d'études. Nous avons d'ailleurs franchi, il y a quelques semaines, la barre des 3 500 étudiants sur Evreux.

4. Solidarité et développement

Il s'agit de deux notions que nous devons concilier. Les grandes décisions macro-économiques nous échappant - nous n'avons pas le pouvoir de fixer les rémunérations des traders ou le niveau du paquet fiscal - nous avons cependant de réelles marges de manœuvre en matière d'emploi et d'insertion. C'est pourquoi nous avons décidé d'investir 200 000 € pour la plate-forme insertion (PEPITE) située à Nétreville. Nous avons, il y a un peu plus de six mois, consacré un conseil d'agglomération extraordinaire aux transports et voté des motions sur les lignes ferroviaires Evreux – Rouen, Evreux – Paris, sur le TGV, sur la rénovation de la gare SNCF d'Evreux. Ce budget 2010 réaffirme une priorité en la matière avec 7 300 000 € inscrits dont 215 000 € pour la rénovation du pôle d'échange intermodal de la gare et 107 000 € pour améliorer la circulation cycliste. Nous réaffirmons notre solidarité territoriale avec 2 000 000 € consacrés cette année aux fonds de concours, essentiels aux communes pour mener à bien certains de leurs projets.

Les données chiffrées sont nombreuses et je vais donc essayer d'en faire la synthèse.

Pour les quatre grandes délégations de notre agglomération :

- Cadre de vie (ordures ménagères, eau et assainissement, lutte contre les inondations) : 58 000 000 € consacrés cette année soit 678 € / habitant.
- Aménagement du territoire : 16 700 000 € soit 195 € / habitant.
- Développement économique : 10 500 000 € soit 123 € / habitant
- Cohésion sociale : 7 000 000 € soit 82 € / habitant.

Au total: 92 200 000 € et 1 078 € / habitant investis par l'agglomération en 2010. Même s'il a pu être ébranlé au mois de décembre, c'est cet esprit communautaire qui fait notre force, j'en suis convaincu. Ce budget 2010 n'est évidemment pas parfait et reste tendu mais il marque une reconquête et se veut sain, sincère et équilibré. C'est pourquoi, et cela marquera un vrai soutien à notre action commune et à l'adhésion pour notre territoire, j'espère que vous le voterez tout à l'heure de façon massive.

Vous connaissez les enjeux qui vont animer dans les prochains mois la vie du Grand Evreux Agglomération, autour notamment du Grand Paris et des aménagements ferroviaires en Normandie qui vont nécessiter de nous positionner afin d'en bénéficier pleinement. À nous de maintenir notre ambition et d'enclencher le cercle vertueux du développement économique et numérique du territoire. Voilà l'ensemble des éléments qui présentent notre budget 2010 et j'ouvre maintenant le débat.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Je voulais faire une petite synthèse de ce qui est très positif dans ce budget comme le fait de préserver l'esprit communautaire et d'anticiper pour mieux aborder l'avenir. Il est important de conserver le dynamisme économique et de maintenir le service public et la solidarité territoriale.

M. Jean-Luc CINTRAT

Au sujet des pistes élaborées cette année et évoquées tout à l'heure: par qui vont-elles être travaillées et sur quel échéancier ? D'autre part, je souhaitais faire remarquer que le budget présenté ici n'anticipe pas des décisions élaborées dans les propositions de ce budget 2010.

M. Michel CHAMPREDON

Il reste encore des questions à travailler notamment par le groupe de suivi budgétaire animé par Philippe VIVIER, et puis les collègues des services vont également continuer à analyser tous les sujets, ce qui les conduira à nous faire un certain de propositions qui seront examinées en bureaux et en commissions et votées ici en cas d'exigence légale. L'échéancier n'est de toute façon que de quelques mois étant donné que nous allons rapidement entrer dans la préparation du budget de 2011.

Ce que je souhaite par rapport à l'an dernier où nous avons élaboré le budget sans savoir que nous aurions affaire à un petit accident de parcours – je conçois aussi qu'en l'espace de six semaines, il n'était pas facile de faire partager et accepter l'idée d'une fiscalité mixte étant donné que les esprits n'y étaient pas préparés – c'est que dès le mois de juin, avec les services, nous commençons à élaborer le budget 2011.

Mme Sophie BUQUET-RENNOLLAUD

Il existe déjà un certain nombre d'actions mises en route comme l'augmentation des prix de cession du foncier évoqué dans les groupes de travail. Nous avons comme autre objectif la recherche active de recettes nouvelles; à ce sujet, nous avons embauché M. Dezellus à la direction de l'attractivité et du développement du territoire, notamment parce qu'il a des contacts. Et d'ailleurs ces derniers commencent déjà à porter leurs fruits puisque nous sommes en relation avec le CNRS qui a déjà identifié des jeunes pousses à implanter dans la bio pépinière qui suscite, il est vrai, des attentes très fortes. Nous évoquerons également tout à l'heure le partenariat avec EURE EXPANSION ainsi que la mutualisation des services dans le cadre de la délégation économique.

M. Raynald HAMEL

Tout d'abord merci au groupe de travail pour son action. Pour autant, comment vous, M. Champredon, voyez-vous l'avenir économique de l'agglomération ? Nous avons en effet des charges, pris des engagements et nous savons qu'il va falloir faire des économies. Ainsi, par quels moyens, pourrons-nous équilibrer notre budget ?

M. Bernard BROCHOT

Cela rejoint un peu la question de M. HAMEL. Lors de votre dernière intervention vous avez suggéré que certains d'entre nous n'étaient pas préparés à la taxe additionnelle. Donc ma question est la suivante : doit-on s'y préparer pour 2011 ?

M. Jean-Jacques BELLAFIORE

Je suis emprunt de quelques doutes mais avant de les évoquer, j'aimerais revenir sur l'intervention de Mme BUQUET-RENNOLLAUD. Nous parlons des dépenses qu'il faut essayer de comprimer. J'en profite pour saluer la commission qui a travaillé dessus. Je ne crois pas que nous ayons beaucoup d'autres solutions sauf à réduire encore notre DSC ou à réguler encore un petit peu plus les fonds de concours, ce à quoi nous ne tenons pas. Nous devons sans aucun doute rechercher des recettes supplémentaires. Nous disposons actuellement au sein de la Communauté d'Agglomération de 17 ha de terrains viabilisés qui représentent évidemment beaucoup d'argent. Il est question de les vendre à bon prix et non au rabais ; mais pour cela, il faudrait une dynamique qui, pour le moment en tout cas, n'est pas véritablement enclenchée.

Il existe un certain nombre d'organismes très connus comme par exemple le MIPIM (marché international des professionnels de l'immobilier) qui tient chaque année un salon.

En 2009, il a reçu 18 000 participants dont 4 000 investisseurs et nous pourrions peut-être y trouver un certain nombre d'idées et de débouchés auxquels nous n'aurions pas pensé. Une éventuelle présence d'un ou plusieurs représentants de l'agglomération, en même temps que celle de 477 journalistes, pourrait être un plus positif pour l'image de marque de notre institution. Je crois qu'il y a des pistes à suivre, et sans doute en avez-vous déjà, mais à mon sens la dynamique de commercialisation reste encore à affirmer.

Ceci étant, je reviens un petit peu sur la philosophie du budget. Il a été démontré depuis un certain nombre de mois que nous n'avons pas ou peu de marge de manœuvre. Dans ces conditions, comment est-il possible d'envisager un ambitieux programme d'investissement jugé même – ce sont les termes du rapport de présentation – relativement exceptionnel par rapport à ceux d'autres communautés d'agglomération de même strate que la nôtre ? Si nous engageons effectivement ces dépenses d'investissement telles qu'elles sont proposées aujourd'hui, avec le corollaire de l'endettement qui est lui aussi ambitieux, je ne vois pas comment nous pourrions échapper en juin prochain à cette taxe additionnelle refusée en décembre dernier.

Pour moi, le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui, reste dans la lignée de ce qui a été débattu depuis fin 2009 et ce n'est donc que par cette fameuse taxe que nous arriverons à le mettre en place. Et si je ne suis pas figé à ce sujet, je dis qu'aujourd'hui la priorité est d'améliorer la Communauté d'Agglomération telle qu'elle existe déjà, avant de vouloir la faire grandir.

M. Michel CHAMPREDON

Il est sûr que l'adoption ou non de la taxe additionnelle, résultera forcément d'une décision collective. Et pour la préparation du budget 2011, je m'engage à mettre en place, avec le directeur général des services et les élus, un système progressif permettant aux uns et aux autres d'être informés au fur et à mesure de l'évolution du sujet.

A un moment donné, il s'agit d'une question de responsabilité collective. En effet, M. Bellafiore, vous n'êtes pas sans savoir que 100 % des investissements sont répartis dans l'économie locale. Nous ne sommes pas une banque, ni une entreprise privée et ne faisons pas de profits, ni de placements financiers internationaux. 100 % de l'argent collecté est réinvesti dans les entreprises, au sein desquelles travaillent d'ailleurs certains d'entre vous. Dans notre pays, 73 % de l'investissement public provient des collectivités locales, telle est la réalité.

Pourquoi alors l'État a-t-il encouragé les collectivités à signer la convention pour accélérer les dépenses d'investissement avec un remboursement en année N plutôt qu'en année N + 2 ? Tout simplement parce que le secteur privé, en ralentissement économique, commençait à se dégrader très rapidement avec toutes les conséquences que cela suppose comme les licenciements. L'objectif était de maintenir l'emploi, donc les salaires et par conséquent le pouvoir d'achat de tout un chacun.

Tout le monde connaît la dynamique économique, à savoir que l'argent retourne à l'argent et donc le fait d'investir, par exemple dans une déviation pour laquelle nous devons fournir 10 % du budget, aura forcément des retombées pour notre territoire. Est-ce que la construction de l'hôpital Évreux, qui constitue un investissement de 280 millions d'euros sur le territoire, est une erreur ? Même si je dois dire qu'il est peut-être un peu trop grand, il s'agit là d'un bel outil de l'attractivité du territoire. En outre, nous savons que nous allons avoir 3 500 habitants de plus avec l'arrivée des militaires. Cela va nécessiter la construction de logements, donc engendrer de l'investissement dans les entreprises, une consommation supplémentaire et au final, générer de la recette.

Je pense qu'il ne faut pas être trop craintif même s'il faut rester attentif. Je pense être précautionneux et sérieux, mais je suis aussi volontariste parce que je sais que les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain. Nous devons avoir une vision globale et stratégique de développement du territoire, comme par exemple les enjeux SNCF, et par rapport à cela nous entrerions dans une spirale du déclin si nous arrêtons le développement des équipements structurants qui, demain, apporteront une dynamique encore plus forte.

Par rapport à la question de tout à l'heure et à la manière dont je vois l'avenir économique, je n'ai pas la prétention que tout cela repose entièrement sur mes épaules même si j'ai un rôle à jouer et une responsabilité que j'assume. Contrairement à mes prédécesseurs – bien mieux placés que moi dans des postes à responsabilité et qui n'ont pas réussi à faire venir des entreprises à Évreux –, je ne prétends pas remplir à moi seul les zones d'activités mais je pense que les déviations, le réseau SNCF, les friches industrielles reconverties, l'arrivée des militaires et la politique touristique, sont des atouts essentiels d'attractivité.

De plus, tous les réseaux personnels et économiques que l'on peut activer sont aussi porteurs de résultats et je pense qu'il faut faire ce pari optimiste et raisonné du volontarisme. Non pas débridé puisque cela n'aurait pas de sens dans cette conjoncture économique nationale et mondiale, mais je pense qu'il faut tenir bon et poursuivre sur les axes que l'on s'est donnés. Je ne suis pas franchement inquiet pour notre territoire à moyen terme étant donné tous les outils dont nous disposons et les atouts à valoriser.

Au cours d'une réunion tenue il y a quelques jours à l'office de tourisme et destinée à préparer des assises dans ce domaine, chacun devait évoquer les atouts et faiblesses de notre territoire afin de définir les axes de développement. Et en interrogeant les uns les autres, je me suis aperçu que la plupart insistaient plus sur les faiblesses que sur les atouts. Nous en étions presque à nous flageller. Mais les autres ne sont pas meilleurs et c'est aussi à nous de croire en notre avenir collectif et en notre capacité de rebond et de développement. D'ailleurs nous ne nous en sortons pas si mal que cela, et le directeur régional de la Banque de France que j'ai rencontré il y a peu, me confiait que nous étions moins touchés par le déclin économique que la Seine-Maritime.

J'invite donc chaque membre du conseil d'Agglomération à être conscient de nos atouts collectifs et à les mettre en valeur.

M. Alain NOGAREDE

Le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui appelle quelques remarques mais je reprends bien volontiers le terme de refondation. Nous partons sur des bases aujourd'hui saines, il va être impératif dans les années à venir d'investir et nous ne devons donc pas être frileux en la matière. Par contre, le conseil du 22 décembre a marqué les esprits et il y aura désormais un avant et un après. Cet épisode aura été positif dans la mesure où, désormais, chacun à son niveau devra être porteur de cette rigueur imposée par la situation. Quant à la commission des finances, je pense qu'elle devra se contenter d'étudier la faisabilité des projets sur le plan économique sans se prononcer sur leur opportunité. Nous réalisons de nombreux projets, notamment au niveau de l'eau et assainissement en nous dotant d'outils coûteux et qu'il faudra amortir, mais qui sont porteurs pour les décennies à venir. Au regard de tout cela, parler aujourd'hui à nouveau de la taxe additionnelle me gêne un peu. Laissons d'abord travailler les gens et nous verrons bien au mois de juin où nous en serons.

M. Jean Claude JAMES

Je partage le point de vue de M. Nogarede concernant la commission des finances qui doit se contenter d'un avis sur la faisabilité financière des projets. Par contre, je ne suis pas d'accord sur la taxe additionnelle. Il est inutile de se voiler la face et si tout le monde a bien compris le budget, nous serons obligés d'y passer. Mais il est bien évident que l'Agglomération a aussi des capacités limitées et que nous ne pouvons pas tout faire. Nous devons être raisonnables, savoir ce que nous pouvons réaliser quant au PPI et j'aimerais que nous réalisions une étude sur l'impact des investissements prévus, programmés et retenus sur le budget. En clair, analyser l'incidence des emprunts. Ce serait plus clair pour tout le monde et nous pourrions ainsi traiter les sujets et voter en connaissance de cause.

Mr. Michel CHAMPREDON

Je suis tout à fait d'accord.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je vais répondre précisément à la question de Jean-Jacques Bellafiore concernant le salon MIPIM avant qu'il ne nous fasse exploser le budget de la communication. C'est un grand salon généraliste sur lequel nous n'allons pas. Nous devons être très humbles et préférons concentrer nos efforts sur des actions ciblées afin d'être le plus efficace possible. C'est certes un petit peu frustrant dans la mesure où les résultats d'investissements immobiliers ne se voient qu'à retardement. En effet, un projet met un ou deux ans à sortir de terre et c'est donc seulement maintenant que nous allons voir exister des implantations sur lesquelles nous avons travaillé en début de mandature. Mais il faut investir pour avoir une offre et porter une attention toute particulière à la commercialisation. En effet, construire un bâtiment pour qu'il reste vide pendant un bon bout de temps, comme à la bio pépinière qui nous fâche tous, est évidemment désolant. Nous souhaitons accompagner les entreprises mais pour les faire venir, nous devons rendre notre territoire attractif.

Et c'est tous ensemble que nous y arriverons en proposant des logements qui correspondent aux attentes des entreprises et de leur personnel, et en menant à bien de multiples actions en termes de tourisme, de commerce, d'équipements culturels et autres.

M. Michel CHAMPREDON

Le salon dont nous parlons (MIPIM) est plutôt réservé aux investisseurs immobiliers qui ne sont pas notre cible. En sachant qu'entre les frais de stands, de déplacement, de documentation et de personnel, une présence représente une somme d'environ 10 000 € et qu'à raison de deux par an, nous choisirons des salons plus opportuns pour nous.

M. Bernard PREVELLE

L'essentiel a été préservé pour l'avenir et pour permettre l'investissement. J'insisterais sur l'importance du groupe de travail et des critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire et des fonds de concours, afin que l'argent déployé serve effectivement bien à l'ensemble du territoire et réponde aux besoins de toute sa population.

M. Thierry DESFRESNES

Je tiens moi aussi à saluer tout le travail réalisé par la commission et les services. Ce budget là, nous le voterons parce qu'il est porteur de projets pour l'agglomération et ses habitants. Nous sommes effectivement dans l'obligation de continuer à investir et conduire les projets. La vraie question qui se pose est de savoir comment allons-nous faire maintenant et comment allons-nous travailler l'ensemble du budget de l'agglomération. A le regarder, nous voyons bien qu'il est contraint à des économies drastiques.

Nous savons également que les finances des collectivités locales ne vont pas s'améliorer dans le futur et que les dotations de l'État, maintenues cette année, ne seront pas éternelles. Le débat sur la taxe additionnelle n'est pas clos et nous devons éviter d'être obtus étant donné que le sujet reviendra inévitablement.

Je voulais juste faire deux remarques plus générales :

1. Je suis conscient qu'il faille privilégier toutes les actions productives mais il existe dans nos compétences un certain nombre de choses aussi essentielles pour l'attractivité de notre territoire, comme par exemple la cohésion sociale, un élément essentiel pour permettre à nos 85 000 habitants de bien vivre ensemble.
2. Nous sommes à la croisée des chemins et ce qui s'est passé au mois de décembre devrait aussi nous interroger sur notre rôle et nos compétences.

M. Bernard BROCHOT

Avant de clore le chapitre, je ne peux pas laisser passer l'intervention de mon ami Alain NOGAREDE. Je n'étais enclin à aucune arrière-pensée mais je me voyais juste animé d'un vrai réalisme positif sans a priori, ni tabou. Il faut se dire les choses, un point c'est tout.

M. Gérard DUPARD

Mes chers collègues, ces débats sont tout à fait intéressants mais nous devrions revenir à l'ordre du jour. Le budget présenté est équilibré et sincère mais, selon les grands principes budgétaires, il est annuel alors ne prenons pas d'engagement pour l'avenir et contentons nous du budget 2010 sans se préoccuper pour l'instant dans ce que nous ferons en 2011.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **MODIFIE** la délibération n°1 du 3 octobre 2005 en décidant de **REDUIRE** de 9,5 % le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire versée annuellement aux communes membres de la CAE, en **FIXANT** l'enveloppe annuelle à 3 167 500 €, le principe ainsi que les critères de répartition demeurant inchangés, et **ADOpte** le Budget primitif 2010, arrêté à la somme de 198 797 863 € se répartissant ainsi qu'il suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	22 599 773 €	59 220 186 €	81 819 959 €
SERVICE DES EAUX HTVA	8 231 190 €	9 553 461 €	17 784 651 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	42 238 853 €	5 110 499 €	47 349 352 €
SPANC	1 543 100 €	154 865 €	1 697 965 €
DEPLACEMENTS URBAINS	7 448 644 €	7 375 200 €	14 823 844 €
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	482 674 €	325 395 €	808 069 €
ZONES D'ACTIVITES HTVA			
ZAC du LONG BUISSON	1 418 419 €	1 167 078 €	2 585 497 €
ZAC du LONG BUISSON 2	771 466 €	1 135 732 €	1 907 198 €
ESPACE d'ACTIVITÉS de la ROUGEMARE	201 800 €	229 700 €	431 500 €
ZAC la FOSSE AU BUIS	102 500 €	155 152 €	257 652 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION	100 €	100 €	200 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 2	135 680 €	96 760 €	232 440 €
ZONE d'ACTIVITÉS LES SURETTES GRAVIGNY	1 521 600 €	1 521 600 €	3 043 200 €
ZAC de CAMBOLLE	2 606 852 €	2 450 984 €	5 057 836 €
ZONE d'ACTIVITÉS MISEREY	607 500 €	607 500 €	1 215 000 €
ZONE d'ACTIVITÉS des CASTELLIERS	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITÉS de CRACOUVILLE	200 000 €	222 000 €	422 000 €
ZAC du MONT DE PIERRE	1 370 200 €	1 370 200 €	2 740 400 €
ZONE d'ACTIVITÉS LES LONGS CHAMPS	160 000 €	160 000 €	320 000 €
ZONE d'ACTIVITÉS LE FLOQUET	90 000 €	97 500 €	187 500 €
ZONE d'ACTIVITÉS GAUVILLE/PARVILLE	100 000 €	100 000 €	200 000 €
ZONE d'ACTIVITÉS SAINT LAURENT	50 000 €	50 000 €	100 000 €

ZONES D'HABITAT HTVA			
CENTRE BOURG SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	85 000 €	85 000 €	170 000 €
ZAC DU VALLON FLEURI	7 747 900 €	7 745 700 €	15 493 600 €
ZAC DU VALLOT	75 000 €	75 000 €	150 000 €
TOTAUX	99 788 251 €	99 009 612 €	198 797 863 €

M. Michel CHAMPREDON

Les services sont également impactés et je leur renouvelle mes remerciements pour tout le travail réalisé.

M. Patrick PATTYN

Si nous en arrivons à un tel résultat aujourd'hui, c'est grâce à la commission et son travail et nous pouvons encore une fois féliciter tous ses membres.

2 Autorisations de programmes – Crédits de paiement (AP/CP) – Modification n°1

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **VOTE** le montant des nouvelles autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement suivant le tableau annexé au présent compte rendu

3 Commune d'ANGERVILLE LA CAMPAGNE – Projet de signalisation à proximité du stade de football – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune d'ANGERVILLE LA CAMPAGNE un fonds de concours d'un montant de 2 353 € représentant 50 % du coût prévisionnel hors taxes des travaux de signalisation du stade de football restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir

4 Commune d'ANGERVILLE LA CAMPAGNE – Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Alphonse COSME – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune d'ANGERVILLE LA CAMPAGNE un fonds de concours d'un montant de 16 500 € représentant 50 % du coût prévisionnel hors taxes des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Alphonse COSME restant à la charge de la commune et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir

5 Commune de CAUGE – Aménagement jardin du souvenir, espace crématiste à l'intérieur du cimetière communal – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune de CAUGE un fonds de concours d'un montant de 2 981 € représentant 50 % du coût prévisionnel hors taxes des travaux d'aménagements à réaliser dans le cimetière restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir.

Délibération n°6 Commune de NORMANVILLE – Construction d'un centre de loisirs, d'une bibliothèque et de locaux associatifs – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune de NORMANVILLE un fonds de concours d'un montant de 235 715 € représentant 39 % du coût prévisionnel hors taxes des travaux de construction d'un centre de loisirs, d'une bibliothèque et de locaux associatifs restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir.

Délibération n°7 Commune du VAL DAVID – Aménagements paysagers – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune du VAL DAVID un fonds de concours d'un montant de 1 536,21 € représentant 50 % du coût prévisionnel hors taxes des aménagements paysagers restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir.

Délibération n°8 Commune du VAL DAVID – Travaux d'isolation thermique et mise en conformité de l'électricité et du chauffage du pavillon locatif – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune du VAL DAVID un fonds de concours d'un montant de 11 085,48 € représentant 50 % du coût prévisionnel hors taxes des travaux d'isolation thermique et mise en conformité de l'électricité et du chauffage du pavillon locatif restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir.

Délibération n°9 Commune du VIEIL EVREUX – Extension du cimetière communal – Fonds de concours de la CAE

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la commune du VIEIL EVREUX un fonds de concours d'un montant de 87 029,30 € représentant 50 % du coût prévisionnel hors taxes des travaux d'extension du cimetière communal restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et les avenants éventuels à intervenir.

Délibération n°10 Coopération décentralisée avec DJOUGOU – Volets hydraulique et hygiène/assainissement – Subvention 2010

M. Gaston GAUDEMER

Pour précision, le président de la communauté de DJOUGOU a écrit en nous demandant la possibilité d'allouer une partie des subventions à l'acquisition de motos charrettes utilisées pour le ramassage des ordures ménagères dans la ville, tandis que l'autre partie de la subvention sera destinée à la construction d'un forage.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de participer, en 2010, à hauteur de 25 000 € à la coopération décentralisée Evreux/Djougou, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir

Délibération n°11 Comité des œuvres Sociales – Amicale des retraités Territoriaux – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

L'an dernier l'association avait sollicité 600 € et étant donné que les retraités sont de plus en plus nombreux, la demande s'élève cette année à 800 €.

Après examen des demandes présentées par le Comité des œuvres Sociales d'Evreux, et par l'Amicale des Retraités Territoriaux,

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** au Comité des Œuvres Sociales une subvention d'un montant de 80 000 € au titre de l'année 2010

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux une subvention d'un montant de 800 € au titre de l'année 2010

Délibération n°12 MOIS DE L'ARCHITECTURE Contemporaine 2010 – Subvention de fonctionnement 2010

M. Michel CHAMPREDON

L'idée est de passer de 10 000 € à 15 000 € avec en contrepartie cinq actions qui sont organisées comme par exemple la visite du chantier de l'hôpital, un débat au Matahari ou bien encore une soirée débat et projections de films au cinéma.

Mme Olga BIDAULT

Nous espérons vous voir encore plus nombreux l'an prochain sur nos manifestations. Les actions sont très variées, tout public et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le mois de mars 2011.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** une subvention de 15 000 € à la Maison de l'Architecture pour l'année 2010, à l'occasion de l'organisation du Mois de l'Architecture contemporaine

Délibération n°13 Partenariat Communauté d'Agglomération d'Évreux – Maison de l'Europe de l'Eure – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

C'est une association qui organise des manifestations au nombre de 7 cette année dans les écoles d'ÉVREUX et 13 pour celles hors ÉVREUX.

M. Jean-Paul BIDAULT

Merci M. le Président de me laisser la parole pour vous dire que mes amis et moi nous abstiendrons sur ce dossier, voulant indiquer de la sorte que l'Europe actuellement en place n'est décidément pas celle que nous appelons de tous nos vœux. Elle n'est pas celle qui permet aux peuples de pratiquer des politiques de relance. La finance internationale est remise sur pied, qu'importent la fragilisation de nombre d'états et les 23 millions de chômeurs que compte aujourd'hui l'Europe. Les Irlandais ont subi de plein fouet la politique des lobbies financiers, c'est maintenant le tour des grecs, portugais, espagnols, et demain, des autres. Les spéculateurs créent la panique et la Grèce, percutée de cette façon-là, parle de faillite. En conséquence, les taux d'intérêt des emprunts sont de plus en plus élevés, créant encore plus de déficit et dettes.

Ainsi l'austérité, toujours contre les mêmes, serait donc la seule politique possible. Nous voulons une Europe sociale, fraternelle, sécurisante et créatrice d'emplois. Nous voulons une Europe qui s'oriente vers les dépenses de santé et d'éducation et non une Europe seulement tournée vers la spéculation. Si la maison de l'Europe de l'Eure mène des travaux et des activités indiquant qu'il est possible et nécessaire de faire autrement que ce à quoi nous assistons actuellement, et si elle informe les populations mieux et davantage de leurs droits de citoyen européen, alors demain nous pourrions répondre par un vote positif à la demande de subvention. Merci de m'avoir écouté.

Mme Nathalie FURNON

Mr BIDAULT, vous allez pouvoir voter positivement cette demande de subvention parce que la maison de l'Europe, à travers ses actions menées sur l'ensemble du territoire, permet à nos jeunes une meilleure connaissance de ce qu'est la Communauté Européenne, sociale, solidaire et lieu d'échanges interculturels. Nous connaissons aujourd'hui l'état de l'association Point Jeunes d'Évreux qui est en difficulté et qui était jusqu'alors une structure d'envoi de jeunes volontaires qui souhaitaient partir sous d'autres horizons, et d'accueil de jeunes européens qui souhaitaient eux mettre leurs connaissances, leur savoir et leur culture au service de notre territoire. J'aurais aimé savoir si nous pouvions lui venir en aide afin que son action perdure.

M. Michel CHAMPREDON

Cela peut effectivement constituer une piste puisque l'association Point Jeunes a deux missions essentielles, à savoir une mission de prévention spécialisée que va reprendre en gestion le Conseil Général, et une mission chantier de jeunes, chantiers d'Europe. Je vous suggère Mme Furnon d'en parler au prochain conseil d'administration de la maison de l'Europe qui pourrait reprendre les chantiers Europe abandonnés par l'association Point Jeunes, très certainement obligée de faire des choix financiers pour raisons budgétaires.

Mme Nathalie FURNON

Vous vous méprenez M. le président, je ne suis pas au conseil d'administration de la maison de l'Europe. C'est mon collègue Serge Le bec, mais je lui soumettrai la chose.

Vote : 6 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au profit de la Maison de l'Europe de l'Eure, pour l'année 2010, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat et tout document afférent à ce dossier

Délibération n°14 Attractivité et promotion du territoire – Association L'Abordage / Festival « Le Rock dans tous ses Etats » -Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

M. Alain NOGAREDE

Je souhaiterais que ces 40 000 € se décomposent de la façon suivante, à savoir 30 000 € de subvention alloués à l'association, plus 10 000 € d'achats de billets que nous distribuerions à des jeunes de notre communauté afin qu'ils bénéficient d'un accès au festival sans pour autant léser l'association.

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons examiné cette proposition en bureau en sachant qu'il y a deux effets pervers possibles :

1. Le premier d'entre eux serait de distribuer des places gratuites à des gens qui auraient déjà acheté leur place et du coup de pénaliser le Festival Rock avec un manque à gagner au niveau de la recette. Il faut donc avoir une vraie cible dans la distribution de ces places.
2. Le deuxième effet pervers pourrait être la création d'un marché noir local à l'image des matchs de basket où un petit commerce s'est mis en place, combattu par l'équipe dirigeante du club. Votre proposition peut donc se réaliser à condition de prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne réalisation.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'association L'Abordage une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour l'organisation du Festival « le Rock dans tous ses états »

Délibération n°15 Attractivité et promotion du territoire – Association Normandie impressionniste – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

C'est un événement important de notre territoire auquel nous avons accordé 20 000 € l'an dernier, mais dans le cadre des économies nous devons malheureusement réduire la voilure.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'association Normandie impressionniste une subvention de 10 000 € en qualité d'adhérent de l'association, pour 2010

Délibération n°16 Attractivité et promotion du territoire – Festiv'Art – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit d'une opération organisée par la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Eure et qui constitue une manifestation intéressante qui se déroule tous les deux ans.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à la Chambre de métiers et de l'artisanat une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'organisation de l'édition 2010 du Festiv'Art

Délibération n°17 Attractivité et promotion du territoire – Objectif Image Evreux – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

C'est une belle association dans le domaine de la photo qui organise des expositions à l'office de tourisme et des reportages comme par exemple sur CIERREY et AVIRON en 2009 et LA TRINITE et SAINT-LUC cette année.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'association Objectif Image Evreux une subvention de fonctionnement de 2 000 € dans le cadre des actions menées de valorisation de l'image du territoire et des communes

Délibération n°18 Attractivité et promotion du territoire – Théâtre d'Evreux – Scène nationale Evreux-Louviers – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

La scène nationale « par les quartiers et villages » est une association qui permet l'organisation de spectacles dans les salles des fêtes de certaines de nos communes. Il s'agit là de passer de 240 000 € à 180 000 €. Si nous souhaitons maintenir l'opération, il vous est proposé de réduire l'effort financier même si c'est malheureusement pénalisant pour la scène nationale qui ne s'attendait pas une telle baisse.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** au Théâtre d'Evreux – scène nationale une subvention de fonctionnement de 180 000 € au titre de 2010 pour le soutien au développement d'activités artistiques et culturelles à rayonnement intercommunal

Délibération n°19 Attractivité et promotion du territoire – Evreux Volley Ball – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Au lieu des 30 000 € accordés l'an dernier, nous proposons cette année 20 000 €. Là aussi nous devons tenir compte des économies à faire.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au titre du BP 2010 une subvention de 20 000 € à l'association « Evreux Volley Ball », et **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat à passer avec le Club, afin de définir les relations de parrainage et de communication.

Délibération n°20 Attractivité et promotion du territoire – Evreux Etudiants Cercle de tennis de Table – Subvention 2010

M. Michel CHAMPREDON

Toujours dans le même ordre d'idée, il est proposé 5 000 € cette année pour l'EEC contre 10 000 € l'an dernier.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au titre du BP 2010 une subvention de 5 000 € à l'association « Evreux Etudiants Cercle de Tennis de Table », et **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat afin de définir les relations de parrainage et de communication

Délibération n°21 Attractivité et promotion du territoire – Evreux Football Club 27 – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Il est proposé 10 000 € pour l'accession du club en CFA 2. Quant à la demande d'une subvention de 5 000 € pour l'intervention dans les écoles, elle sera réétudiée plus tard.

M. Gérard DUPARD

Pour observation, nous avons été deux à nous opposer en commission des finances. Ne serait-il pas possible à l'avenir, après le recensement des licenciés de l'agglomération, de répartir au prorata de leur nombre dans chaque commune, la subvention ? En effet, entre ÉVREUX, GRAVIGNY, NORMANVILLE, EMMALEVILLE, GAUCIEL, AVIRON, CAUGE, LE VIEIL-ÉVREUX, SAINT-SEBASTIEN et d'autres, ce sont au total une quinzaine de clubs existant sur le territoire.

Et vous qui parliez tout à l'heure, M. CHAMPREDON, d'esprit communautaire et de solidarité, ce serait un bon exemple.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai bien entendu le message mais le club dont il est question évolue en CFA 2.

M. Gérard DUPARD

Je veux bien que l'élite serve d'image pour l'Agglomération mais je pense toujours au côté social des associations et clubs de nos petites communes.

M. Michel CHAMPREDON

Cette subvention est attribuée pour le volet sport de haut niveau mais je comprends bien votre remarque.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au titre du BP 2010 une subvention de 10 000 € à Evreux Football Club 27 pour son accession en CFA2, et **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat à passer avec le Club afin de définir les relations de parrainage et de communication

Délibération n°22 Festival Normandie impressionniste 2010 – Projet d'animations populaires dans les communes (guinguettes et pique-niques)

M. Michel CHAMPREDON

C'est un beau projet et je pense que cela peut être tout à fait intéressant d'avoir des moments partagés et populaires.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** d'organiser avec les communes membres qui le souhaitent des animations guinguettes et pique-niques dans le cadre du festival Normandie impressionniste, et **OCTROIE**, dans ce cadre, à l'Office de tourisme une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de ces animations, cette subvention étant compensée en recettes par l'attribution d'une aide financière de l'association Normandie impressionniste du même montant

Délibération n°23 Commémoration du 8 Mai 1945 – Subvention à l'Association française « 30th Infantry Division French Association »

M. Michel CHAMPREDON

M. Bentley était venu lors du précédent conseil nous présenter une action qui se déroulera à l'occasion du 60^e anniversaire du 8 mai 1945. Il est proposé une subvention de 900 € à ce titre. En sachant que nous avons également le 60^e anniversaire du 18 juin 1940 à fêter et pour lequel j'ai demandé aux uns et aux autres de réfléchir à l'organisation d'une manifestation fédératrice.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'Association française « 30th Infantry Division French Association » une subvention de 900 € dans le cadre de l'organisation des festivités du 65^{ème} anniversaire du 8 mai 1945

Délibération n°24 Etat des acquisitions et des cessions réalisées en 2009 par l'Agglomération

M. Michel CHAMPREDON

Cet état est obligatoire de par le code des collectivités territoriales, il faut simplement en prendre acte.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **PREND** acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2009 par l'agglomération (cf tableau annexé)

ADMINISTRATION

Délibération n°25 SEM EAD - Conseil d'administration – Désignation du représentant de la CAE en remplacement de Mr Forgeot

M. Michel CHAMPREDON

M. FORGEOT a démissionné de ses fonctions occupées au conseil municipal de SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT et n'occupe donc plus ses fonctions à l'Agglomération. Il sera officiellement remplacé à partir du 1er avril. Il est toutefois d'ores et déjà procédé à son remplacement au sein du conseil d'administration d'EAD du mois de juin prochain. En ce qui me concerne, j'étais désigné à la fois au titre de la Ville et de l'Agglomération, et nous devons remettre les choses en ordre.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DESIGNE** M. Michel CHAMPREDON représentant de la CAE au sein du Conseil d'administration d'EAD, en remplacement de M. Pierre FORGEOT, **AUTORISE** à occuper toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées et à percevoir 100 € au titre de jetons de présence à chaque présence au Conseil d'Administration de EAD, et **DESIGNE** Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD représentante de la CAE au sein des assemblées générales d'EAD, en remplacement de M. Michel CHAMPREDON

Délibération n°26 Service garage – Achat de fournitures et de services – Création d'un groupement de commandes, Convention CAE / Ville d'Evreux – Désignation des représentants de la CAO de la Communauté d'Agglomération d'Evreux au sein de la CAO du groupement

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit d'inverser l'organisation du groupement de commande, l'Agglomération en deviendrait ainsi la collectivité coordinatrice. Nous devons procéder également à la désignation de nos représentants au sein de la commission d'appel d'offres.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** la création d'un Groupement de commandes avec la ville d'Evreux pour l'achat des fournitures et des prestations ci-après:

- Achat de carburants
- Achat de pneumatiques
- Achat de pièces détachées pour les véhicules
- Prestations d'entretien de véhicules

AUTORISE Monsieur le Président à **SIGNER** la convention constitutive du Groupement, et **DESIGNE** M. Gaston GAUDEMER, représentant TITULAIRE et M. François GANTIER, représentant SUPPLEANT de la CAO de la Communauté d'Agglomération d'Evreux au sein de la CAO du Groupement, étant précisé que la présidence de cette CAO est assurée par le Président de la CAO de la Communauté d'agglomération d'Evreux, Coordonnateur du Groupement, à savoir Monsieur Michel CHAMPREDON, Président de la Communauté d'agglomération, ou son représentant, Monsieur Loïc MORIN

Délibération n°27 Service public des transports urbains – Délégation – Création d'une commission ad hoc

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit de désigner les membres de la commission ad hoc destinée à examiner la procédure de réattribution d'une délégation de service public pour les transports urbains. Cette commission étant identique à la commission d'appel d'offres, il est proposé de la constituer à partir des élus faisant partie de cette commission d'appel d'offres à l'exception de ceux qui appartiennent au conseil d'administration de TRANSUBAIN comme par exemple M. François GANTIER. Il vous est proposé en titulaires M. JAMES, M. GAUDEMER, M. MOLINA, Mme BUQUET-RENOLLAUD, M. DESFRESNES et en suppléants, M. WATEL, VAN DEN BROECK, M. BONTEMPS, Mme LEMEILLEUR, M. MORIN.

En ce qui me concerne, je pense que je vais démissionner du conseil d'administration de TRANSURBAIN pour remplir plutôt mon rôle de président de cette commission.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** la création d'une commission de délégation de service public, **PROCEDE** à la désignation des 5 membres élus de cette commission tel que ci-après : TITULAIRES : MM. James, Gaudemer, Molina, Desfresnes et Mme Buquet-Renollaud ; SUPPLEANTS : MM. Morin, Watel, Van den Broeck, Bontemps et Mme Lemeilleur

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ECONOMIE SOLIDAIRE

M. Michel CHAMPREDON

Nous entamons une série de délibérations économiques.

Délibération n°28 Zone du Long Buisson 2 – Cession de terrains à la SCI BUQUET-MEUNIER

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit de la société MULTI-CONCEPT, l'exploitant aux 10 salariés, qui souhaite acquérir une parcelle d'environ 4000 m² pour transférer son activité. Après une progression très importante de son chiffre d'affaires entre 2007 et 2008, elle en prévoit une consolidation et pense créer 5 emplois d'ici à trois ans. Il existe par ailleurs un projet complémentaire qui permettrait l'embauche de 10 personnes supplémentaires dans le cadre d'une télé locale. Le prix de cession s'élève à 60 000 € sur le Long Buisson 2.

M. Jean-Claude JAMES

Sachant que ce soir nous allons voter le nouveau tarif de cession des terrains, pourquoi n'avons nous pas attendu ?

Mme BUQUET-RENOLLAUD

C'est une bonne question. C'est tout simplement parce que nous avons négocié avant, tous les dossiers présentés ce soir ayant été négociés depuis plusieurs mois déjà. Ainsi les quatre premières cessions que nous allons voir ont été négociées aux anciens prix de vente. Nous délibérerons ensuite sur la modification des prix de cession et nous aurons ensuite un nouveau dossier au nouveau prix de cession.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SCI BUQUET-MEUNIER représentée par M. Daniel MARC, ou toute Société qui se substituera à la condition que M. MARC en soit le gérant, environ 4 000 m² de terrain sur la ZAC du Long Buisson 2 au prix de 15 € H.T. le m² pour y transférer son entreprise de location et de prestations audiovisuelles sur événementiel, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération n°29 Zone du Long Buisson 2 – Cession de terrain à la SCI CERISE

Mme BUQUET-RENOLLAUD

C'est la société d'exploitation "Les Demeures normandes", une entreprise générale de bâtiment, qui souhaite acquérir un terrain de 5000 m² afin d'y transférer son activité en remplacement de ses bureaux actuels de 60 m² en centre ville et de la location d'un local assez éloigné pour le stock de son matériel. Elle désire ainsi s'implanter durablement sur le territoire. Après avoir doublé son chiffre d'affaires entre 2007 et 2008, cette société prévoit de le tripler en 2009 et de créer 42 emplois.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SCI CERISE représentée par M. Sinasi DURCAN, ou toute Société qui se substituera à la condition que M. DURCAN en soit le gérant, environ 5 000 m² de terrain sur la ZAC du Long Buisson 2 au prix de 15 € H.T. le m² pour y transférer son entreprise générale du bâtiment, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération n°30 Zone du Long Buisson 2 – Cession de terrain à la SCI ABC INVESTISSEMENT

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit là d'une extension d'une entreprise déjà installée sur le LONG BUISSON. La société ABC JARDINS croît et récupère le terrain jouxtant le sien et libéré par une autre entreprise. Elle possède actuellement 8 salariés et prévoit 4 emplois supplémentaires d'ici à trois ans. Elle souhaite acquérir une surface de 2000 m² pour un montant de 30 000 €.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SCI ABC INVESTISSEMENT représentée par M. Stephan ROUZIER, ou toute Société qui se substituera à la condition que M. ROUZIER en soit le gérant, environ 2000 m² de terrain sur la ZAC du Long Buisson 2 au prix de 15 € H.T. le m², pour y créer une entreprise de négoce de produits innovants pour le paysage, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération n°31 Zone du Long Buisson 2 – Cession de terrain à la société LES REVETEMENTS DE NORMANDIE

Mme BUQUET-RENOLLAUD

C'est encore une société implantée sur le territoire. Nous n'aurons d'ailleurs ce soir que des sociétés locales. Il s'agit du transfert de 36 emplois et de la création de 6 emplois nouveaux. Locataire dans des bâtiments exigus et non adaptés, elle a besoin de nouveaux locaux plus adaptés.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la société LES REVETEMENTS DE NORMANDIE (REVNOR) représentée par M. Philippe BOUGARD, ou toute Société qui se substituera à la condition que M. BOUGARD en soit le gérant, environ 3 000 m² de terrain sur la ZAC du Long Buisson 2 au prix de 15 € H.T. le m² pour y transférer son entreprise de second œuvre du bâtiment, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération n°32 Zone du Long Buisson 2 – Cession de terrain à la société SAS FINANCIERE PREAULT – Annulation de la délibération 4 en date du 22 février 2008

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Cette délibération concernait une société qui est en fait un promoteur.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ANNULE** la délibération 4 en date du 22 février 2008 portant cession de terrain du Long Buisson à la SAS FINANCIERE PREAULT, qui n'a pas déposé son permis de construire conformément au compromis de vente, et **ANNULE** subséquemment, le compromis en date du 17/04/2008

Délibération n°33 Parc d'activités du Long Buisson – Revalorisation des prix des terrains

M. Michel CHAMPREDON

C'est une délibération importante et un gros travail a été fait par les services.

Mme BUQUET-RENOLLAUD présente le dossier

Cette délibération et celle qui suit sont liées. Nous proposons d'avoir un prix de cession conforme à celui d'une zone qui est aujourd'hui attractive, et d'avoir en parallèle une politique d'assouplissement des prix de cession permettant d'être attractive en fonction de la plus-value susceptible d'être apportée par les entreprises à l'Agglomération d'Évreux. La base de vente que nous proposons constitue le haut de la fourchette du prix des Domaines, fourchette établie sur évaluation du service des Domaines en date du 23 février 2010 et valable durant un an. Nous redélibérerons ensuite chaque année cette base de vente.

Cette estimation est faite par zone, le découpage fourni concernant la zone du LONG BUISSON où se situe l'essentiel des terrains à céder.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **PROCÉDE** à la revalorisation des prix de vente des terrains du Parc d'activités du Long Buisson, en appliquant la fourchette haute du prix des domaines, soit :

Commune d'Evreux

Secteur UE3a : 35 €/m²

Secteur UE3b : 40 €/m²

Commune du Vieil Evreux

Secteur UZA1 : 35 €/m²

Secteur UZA2 : 40 €/m²

Secteur UZA4 : 25 €/m²

Secteur UZA5 : 30 €/m²

Commune de Guichainville

Secteur UZA3 : 35 €/m²

Secteur UZA4 : 25 €/m²

Secteur UZA5 : 20 €/m²

Délibération n°34 Parcs d'activités – Prix de cession des terrains – Accompagnement des entreprises par l'attribution d'une aide à l'immobilier

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit d'une délibération portant sur un principe d'accompagnement des entreprises avec des aides à l'achat immobilier et un travail de fixation des taux par rapport à la charte de partenariat que nous avons signée le 21 mars 2008 avec la Région Haute-Normandie. Celle-ci mettait en place un dispositif d'accompagnement et d'aide aux entreprises, dans son rôle de pilote du développement économique, sollicitant les agglomérations pour une politique cohérente. Cela nous permet également de bénéficier d'une instruction des services de la Région et des différents services de l'État par rapport aux décisions prises en matière de cession et en matière d'accompagnement.

Dans ce cadre-là, nous proposons d'intervenir avec des aides à l'immobilier ciblées uniquement sur nos cessions de terrain, c'est-à-dire que nous fixerions une aide sous forme de subvention modulée en fonction des critères suivants : les caractéristiques du terrain, la création d'emplois durables (CDI et CDD de plus de six mois) ; qui sera bien sûr le critère essentiel ; l'utilisation des énergies renouvelables et alternatives, la présence éventuelle de servitudes publiques (lignes à haute tension, présence éventuelle de marnières).

Ces critères seront évalués au bout des trois ans suivant la construction, de façon à s'assurer que l'aide soit justifiée et corresponde à la plus-value apportée par l'entreprise. Ce dispositif harmonisé avec celui de la Région permet de cibler les entreprises que nous allons aider et faire venir sur notre territoire, dans le domaine de l'industrie, de l'artisanat de production, des services aux entreprises, du tertiaire supérieur et de la logistique. Nous excluons un certain nombre d'activités, comme permis par l'encadrement européen, comme les activités commerciales ou les professions libérales.

Cette aide permettant d'alléger la charge des investissements immobiliers sera un outil d'attractivité du territoire et de développement des entreprises, ces dernières s'engageant en contrepartie à maintenir pendant une période d'au moins cinq ans leur activité sur le territoire. À travers l'obligation que la société d'exploitation détienne au moins 50 % du capital de la SCI, nous nous assurerons que l'aide fournie est destinée à une société d'exploitation, et non pas un simple promoteur immobilier, et qu'il existera ainsi une réelle activité économique après l'implantation.

Mme Nathalie FURNON

J'ai peur de ne pas bien comprendre. D'un côté dans la délibération numéro 33, il est question de la revalorisation du prix de cession des terrains, et dans la délibération numéro 34, il est proposé de donner de l'argent aux entreprises afin de les aider à s'installer. Je m'interroge sur ces deux propositions contradictoires.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

En réalité, nous positionnons nos terrains au prix fort mais il serait dommage de ne pas avoir un levier incitatif par rapport aux entreprises créatrices d'emplois ou pouvant apporter une plus-value à l'Agglomération. Nous devons posséder cette souplesse dans la mesure où appliquer de façon systématique le prix fort pourrait être contre-productif pour la venue et l'installation des entreprises. Bien entendu, nous n'abaisserons jamais aux prix tels qu'ils étaient pratiqués auparavant et nous resteront ainsi dans la fourchette indiquée par le Domaine.

M. Thierry DESFRESNES

Sur des dossiers comme celui-là, il s'agit d'être extrêmement vigilant et je vais rappeler la teneur des propos que nous avons tenus en réunion de commission. Nous sommes favorables à l'octroi d'une telle aide dans la mesure où des critères extrêmement précis sont apportés et qu'un contrôle est exercé sur les entreprises et en particulier en matière de création d'emplois. Sous cette réserve cela peut constituer une mesure intéressante pour l'attractivité économique de l'Agglomération. Je préciserai simplement que nous pourrions porter une attention toute particulière sur les jeunes issus des ZUS puisque cela fait pleinement partie des objectifs du LONG BUISSON.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Juste une petite précision, il ne vous est pas proposé aujourd'hui de délibérer sur le taux de l'aide immobilière parce que la région est en train de retravailler dessus et nous verrons donc cela au prochain conseil communautaire. Dans l'immédiat, nous souhaitons avoir votre accord sur le principe afin de pouvoir continuer à travailler dans ce sens.

M. Claude METAYER

Je trouve le travail entrepris très bon, mais à côté de cela, je nous mets en garde sur le fait que l'aide à la création d'emplois ne doit pas exclure les petites entreprises auxquelles j'attache une grande importance, étant donné qu'une grosse société peut nous mettre dans l'embarras en cas d'arrêt de son activité.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

L'aide régionale cible justement les PME de moins de 250 personnes.

Vote : 2 voix contre ; le conseil, à la majorité :

APPROUVE la méthodologie proposée pour la mise en cohérence de l'intervention économique de la Communauté d'agglomération d'Évreux, au titre de l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise sur les terrains cessibles en parc d'activités d'intérêt communautaire, avec le dispositif d'aide coordonné à l'échelle de la Région Haute-Normandie

Délibération n°35 ZAC du Long Buisson 2 – Cession de terrain à la SAS KARAVAN PRODUCTION

M. Michel CHAMPREDON

Un plan vous a été remis sur table.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit d'une demande de cession récente puisque la société KARAVAN PRODUCTION, l'un des fleurons de notre territoire fabriquant et commercialisant des lunettes, est située route de Saint André. Les gérants sont aujourd'hui en location dans un bâtiment assez vétuste et arrivent en fin de bail. L'entreprise souhaitait partir mais les services du Grand Évreux Agglomération, avec l'aide d'Eure Expansion, ont travaillé à la convaincre de rester et de passer plutôt par un projet d'acquisition et de construction immobilière afin de s'implanter durablement sur notre territoire. Ce sont ainsi 61 emplois maintenus tandis qu'il est prévu la création de 10 autres postes d'ici à trois ans. La proposition est de 25 € le mètre carré soit 150 000 € HT pour environ 6 000 m² de terrain.

M. Farid CHELLAFA

Nous avons passé plusieurs dossiers concernant des entreprises et différentes aides qui pourraient leur être allouées. Comment être sûr et vérifier que ces emplois sont réellement créés ?

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit d'une excellente question et telle est l'une des raisons du dispositif évoqué juste avant. Une fois le terrain vendu, nous n'allons pas le reprendre même si les emplois ne sont pas créés, surtout que ce n'est pas toujours du fait de l'entreprise. Nous sommes en effet sur du déclaratif et nous ne verserons donc pas tout de suite la totalité des aides à l'entreprise, une partie seulement étant versée au départ. Puis, nous vérifierons que toutes les conditions soient respectées au bout de trois ans afin de solder la totalité de l'aide. Nous regarderons ainsi la création d'emplois, la réalité économique et l'apport environnemental du projet.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SAS KARAVAN PRODUCTION représentée par M. Philippe GUILLEN, ou toute Société qui se substituera à la condition que M. GUILLEN en soit le gérant, environ 6 000 m² de terrain sur la ZAC du Long Buisson 2 au prix de 25 € H.T., pour y transférer son entreprise de négoce et fabrication de lunettes, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération n°36 Partenariat EURE EXPANSION – Subvention de fonctionnement année 2010

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne EURE EXPANSION, notre agence de développement départementale. La commission des finances avait demandé un rapport d'activité pour permettre à chacun, à la veille du renouvellement de cette deuxième année de partenariat, de voir toutes les actions entreprises.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Les éléments de bilan nous intéressent particulièrement. La commercialisation des parcs d'activités représente 130 contacts avec des entreprises, 169 entretiens, 100 propositions commerciales transmises aux différents contacts, 34 dossiers concrétisés dont 12 extérieurs au territoire de l'EPCI, 11 dossiers de demande d'implantation en zone d'activités. Pour autant, l'action d'EURE EXPANSION est bien entendu plus large que cela et comporte d'autres volets : le travail à la venue d'entreprises sur l'immobilier locatif existant ou bien encore la participation à des salons dédiés comme celui des bio-entrepreneurs, de l'innovation, Euro Bio Lille et CPHI de Madrid. Sur la commercialisation de la BIOPINIÈRE, la prospection spécifique a ciblé 500 entreprises technologiques parmi lesquels 13 projets à court terme ont été détectés avec un objectif de concrétisation en 2010 portant sur 2 à 3 entreprises.

En appui des sociétés, EURE EXPANSION nous a également aidés dans la procédure de commercialisation, dans la réflexion de l'expansion de la zone d'activités de LA ROUGEMARE et de notre stratégie globale de développement du territoire.

Quant au projet événementiel, il s'agit de faire venir des entreprises et des prescripteurs dans le domaine biologique, pharmaceutique, à la fois pour cibler la BIOPEPINIÈRE mais également pour faire suite de la restriction d'activités de GSK dans le cadre de la convention de revitalisation consécutif au plan de licenciement de cette entreprise.

Cet événement disposera d'un budget estimé à 96 577 €. Il vous est proposé de le financer à hauteur de 36 000 €, sous la forme d'une subvention spécifique dont 10 000 € seront prélevés sur le budget du partenariat avec EURE EXPANSION tandis que les autres 26 000 € feront l'objet d'une demande de financement complémentaire auprès de l'AGENCE D'INNOVATION EN REGION HAUTE-NORMANDIE, mais également auprès du département de l'EURE au titre de la convention de revitalisation.

Dans le cadre de notre convention triennale, il vous est proposé d'octroyer à EURE EXPANSION une subvention à hauteur de 146 000 € auxquels nous ajoutons les 36 000 € dont nous déduisons les 10 000 € et les 26 000 € évoqués ci-avant.

M. Michel CHAMPREDON

Il est important de poursuivre le travail engagé avec EURE EXPANSION puisque nos services sont dans l'incapacité de mobiliser, à eux seuls, les réseaux de chefs d'entreprise et les réseaux économiques. Il est nécessaire d'avoir un bras armé dans ce milieu-là et EURE EXPANSION possède une expertise tout à fait reconnue en la matière dont elle nous fait profiter ainsi que de ses connaissances.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à Eure Expansion une subvention de fonctionnement à hauteur de 146 000 € pour l'année 2010 (dont 36 000 € affectés à l'organisation d'un événementiel valorisant la filière Chimie Biologie Santé sur Evreux en 2010), et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.

Délibération n°37 Association **TECHOPOLE CHIMIE BIOLOGIE SANTE – Subvention 2010**

Mme BUQUET-RENOLLAUD

La subvention demandée était de 16 500 € et nous proposons 10 000 €.

M. José LAHEYE

Autant j'étais d'accord pour approuver la délibération portant sur EURE EXPANSION sachant que le travail de recherche mené en la matière porte ses fruits en termes de retombées économiques, autant pour cette délibération et les deux suivantes je m'interroge sur le pourquoi de telles subventions à l'égard des sociétés concernées. Après avoir vécu avec douleur les épisodes de Glaxo et voyant que d'autres sociétés licencient encore, je suis en total désaccord avec ces projets de financement. D'une part, je ne vois pas ce que cela apporte d'autant qu'il n'y a aucune lisibilité en termes d'emplois ou autres, et d'autre part je pense que nous avons mieux à faire que de donner de l'argent à ces sociétés aux budgets faramineux.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit de financer des actions, principalement de promotion de la filière des associations. En l'occurrence, CHIMIE TECHNOPOLE intervient directement sur les salons et travaille donc à la promotion de notre territoire et de la BIOPEPINIERE. Ces associations interviennent dans le maillage des petites entreprises et des groupes de recherche sur des projets.

Si je prends l'exemple de la COSMETIC VALLEY, c'est un soutien à l'ensemble de la filière avec par exemple la création d'un domaine d'activité stratégique dans lequel sont valorisées les classes et filières de l'IUT D'EVREUX dont des étudiants viennent d'être primés au dernier salon de la COSMETIC VALLEY à Louviers.

Vote 2 voix contre et 4 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **OCTROIE** à l'association Technopole Chimie Biologie Santé une subvention de 10 000 € pour l'année 2010, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à SIGNER convention et avenants éventuels à intervenir

Délibération n°38 Pôle de compétitivité « **COSMETIC VALLEY** » - Subvention 2010

Vote : 2 voix contre et 4 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association « Cosmetic Valley » pour l'année 2010

Délibération n°39 Pôle de compétitivité **LSN – NOV@LOG – Subvention 2010**

M. Arnaud MABIRE

Sur ces délibérations comment peut-on mesurer le retour sur investissement ? Sur quels indicateurs peut-on vérifier le rayonnement ou les retombées de ces subventions allouées ?

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons donné des chiffres dans la présentation. Nous nous étions effectivement posé la question de fixer des objectifs stricts mais c'est assez compliqué. Dans tous les cas, il faut savoir que le rôle d'EURE EXPANSION est bien plus large que la simple promotion.

M. Michel CHAMPREDON

Il est effectivement important d'avoir quelques indicateurs pour mesurer les retombées des investissements puisqu'il ne s'agit pas non plus de nouer des partenariats pour le plaisir. Mais nous n'aurons certainement les résultats concrets qu'au moment où se concrétisera tout ce que nous avons semé. Par contre, nous voyons, dans le travail régulier avec EURE EXPANSION, des contacts se concrétiser donc nous sentons tout de même si derrière tout cela, il existe une valeur ajoutée ou non.

Cela est peut-être difficile à quantifier mais je pense que sur une période donnée, nous pouvons déjà et pourrons, à l'avenir, voir la différence. Ma réponse n'est pas forcément très concrète mais nous constatons qu'à l'heure actuelle, nous sommes dans une dynamique de contacts avec les entreprises et que nous avons accès à des informations dont nous ne disposions pas auparavant.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Aujourd'hui, nous nous appuyons très largement sur EURE EXPANSION et demain lorsque nous aurons intégré le dispositif haut-normand ESPACE ENTREPRISE et que nous pourrons nous appuyer sur l'instruction de la Région et des services de l'État, EURE EXPANSION pourra alors se concentrer encore plus largement sur la prospection et beaucoup moins sur le travail de qualification des contacts en lui-même ou l'analyse des dossiers financiers, élément très important pour sécuriser les choix pour lesquels nous optons. En clair, nous attendons une montée en puissance de la prospection.

Vote : 2 voix contre et 4 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **OCTROIE** (moins 2 voix contre et 4 abstentions) une subvention de 5 000 € au pôle de compétitivité LSN – Nov@log pour l'année 2010 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. Michel CHAMPREDON

La parole est désormais à M. François GANTIER pour une série de 16 délibérations.

M. François GANTIER

Pour précision, ce sont 16 délibérations que nous retrouvons tous les ans au niveau du budget. Il n'y a donc rien de nouveau à part quelques baisses étant donné le contexte économique difficile.

Délibération n°40 Université de Rouen – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Nous poursuivons notre soutien à l'enseignement supérieur sur le site ébroïcien.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à l'Université de Rouen, une subvention de fonctionnement d'un montant de 135 000 € pour l'année 2010

Délibération n°41 Université de Rouen – Antenne universitaire de Tilly – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

La reconduction de la subvention de fonctionnement qui avait été allouée au titre de l'année 2009.

M. Alain NOGAREDE

Je suis très favorable à aider l'université néanmoins la délibération n° 40 impacte du personnel, 5 personnes de la Communauté d'Agglomération, que nous mettons à disposition depuis longtemps. Je ne peux donc pas être contre, mais si l'État devait de son côté enlever du personnel, il ne faudrait pas rentrer dans un engrenage de substitution qui pourrait nous coûter très, très cher à l'arrivée.

M. François GANTIER

Pour précision et pour répondre à M. NOGAREDE, la troisième année de la licence de droit devrait normalement pouvoir se faire très prochainement à l'antenne universitaire d'Évreux et les étudiants pourront donc conduire leur cycle jusqu'au bout sur notre territoire.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 100 000 € à l'Université de Rouen pour le fonctionnement de l'antenne universitaire de Tilly, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°42 LABORATOIRE DE BIOPHYSIQUE ET BIOMATERIAUX (La2B) – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Le laboratoire LA2B sollicite le soutien financier de la CAE pour son projet de développement de revêtement de surface de type « layer by layer ».

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** au Laboratoire de Biophysique et Biomatériaux (LA2B) une subvention de fonctionnement de 15 000 €, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°43 LABORATOIRE D'ANALYSE DES SYSTEMES ORGANIQUES COMPLEXES (LASOC) – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Le LASOC a besoin d'accueillir des réactifs chimiques et biologiques pour synthétiser les phases stationnaires et extraire des protéines.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au Laboratoire d'Analyse des Systèmes Organiques Complexes (LASOC) une subvention de fonctionnement de 11 100 €, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°44 LABORATOIRE D'ANALYSE DES SYSTEMES ORGANIQUES COMPLEXES (LASOC) – Synthèse et évaluation de phases stationnaires pour l'analyse des protéines bactériennes – Subvention d'équipement 2010

*Pour mémoire, l'Agglomération finance l'équipement des laboratoires à hauteur de 20 % maximum.

M. François GANTIER présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au LASOC une subvention d'équipement de 480 € pour participation financière à l'achat d'une électrophorèse capillaire, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°45 LABORATOIRE MICROBIOLOGIQUE DU FROID, SIGNAUX ET MICRO-ENVIRONNEMENT (LMDF-SME) – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Le LMDF-SME travaille sur l'innovation et les transferts technologiques dans le cadre de recherches.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au Laboratoire microbiologique du Froid, Signaux et micro-environnement (LMDF-SME) une subvention de fonctionnement de 15 000 €, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°46 LABORATOIRE MICROBIOLOGIQUE DU FROID, SIGNAUX ET MICRO-ENVIRONNEMENT (LMDF-SME) – Subvention d'équipement 2010

M. François GANTIER présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** au LMDF-SME une subvention d'équipement de 8 000 € pour l'acquisition d'un lecteur multifonctionnel de microplaque, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°47 AGRO-HALL – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

L'AGRO-HALL intervient dans son domaine d'action qui comprend des activités biologiques, agricoles et alimentaires.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à l'association AGRO-HALL une subvention de fonctionnement de 16 769 € pour l'année 2010, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°48 AGRO-HALL – Favoriser le développement des entreprises du secteur agroalimentaire – « Achat de matériels de stockage à température contrôlée » - Subvention d'équipement 2010

M. François GANTIER

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'association AGRO-HALL une subvention d'équipement de 5 000 €, pour participation à l'achat de matériels de stockage à température contrôlée, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°49 ADIPpharm – Développement de l'activité formation – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Il s'agit d'un partenaire technique de choix en microbiologie, toxicologie et études réalisées auprès de nombreux collaborateurs professionnels et industriels.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à l'ADIPpharm une subvention de fonctionnement de 14 000 € pour le développement de l'activité formation, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°50 PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE (PFT) – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Il s'agit de la même subvention que l'an passé.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à la PFT d'Evreux une subvention en fonctionnement d'un montant de 12 000 € correspondant au soutien de la communication ainsi qu'à la participation au colloque biennuel pour l'année 2010, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°51 ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE LA VILLE D'EVREUX (ADEVE) – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

C'est la même subvention que l'an passé.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à l'ADEVE une subvention de fonctionnement de 1 000 € au titre de l'année 2010, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°52 ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE LA VILLE D'EVREUX (ADEVE) – Subvention d'équipement 2010

M. François GANTIER

C'est de l'investissement matériel.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'ADEVE, au titre de l'année 2010, une subvention d'équipement de 500 € pour l'achat de petit matériel pour le local de l'association, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°53 FAPEE – ASSOCIATION DES IUTIENS D'EVREUX (AIE) – Subvention en fonctionnement pour la régates des IUT en 2010

M. François GANTIER

Les étudiants de l'IUT demandent une subvention de 1000 € dans le cadre du FAPEE, système mis en place il y a quelques années permettant la réalisation des projets tuteurés et pour lequel nous avons budgété 4 000 euros utilisés au fur et à mesure des besoins existants.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE**, dans le cadre du Fonds d'aide aux projets des étudiants ébroïcien (FAPEE), une subvention de 1 000 € à l'association des Iutiens d'Evreux, pour la régates des IUT 2010, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°54 FAPEE – Projet tuteuré étudiants IUT – Action de prévention routière – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

C'est la régularisation pour une manifestation passée, organisée à Navarre.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** dans le cadre du FAPEE, une subvention de 500 € à l'Amicale de Navarre, association référente du projet relatif à l'action de prévention routière organisée par des étudiants de l'IUT en 2010, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°55 FAPEE – Projet tuteuré étudiants IUT – Immersion dans la culture maghrébine – Subvention de fonctionnement 2010

M. François GANTIER

Ce projet tuteuré est patronné par l'Amicale de Nétreville.

M. Didier CRETOT

Passer des délibérations pour un montant de 76 € me paraît inapproprié. Il me semble qu'il y aurait certainement d'autres moyens pour des sommes aussi dérisoires.

Mme BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons évoqué ce problème en commission et réfléchissons à un autre dispositif permettant, dans le cadre de l'enveloppe, d'attribuer directement une subvention de ce type de montant sans passer par le Conseil d'agglomération.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** dans le cadre du FAPEE, à l'Amicale de Nétreville, association référente, une subvention de 76 € pour l'organisation du projet tuteuré « immersion dans la culture maghrébine », mené par des étudiants de l'IUT, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

Délibération n°56 Institut Universitaire de Technologie d'Evreux (IUT) – Renouvellement d'une salle informatique – Subvention d'équipement 2010

M. François GANTIER présente le dossier

M. José LAHEYE

Nous nous posons la question de savoir si le matériel remplacé et obsolète pour l'IUT ne pourrait pas servir à autre chose ou à quelqu'un d'autre ? Cela peut être un moyen de solidarité internationale ou autre. Alors concrètement, que devient ce matériel ?

M. François GANTIER

L'IUT dispose d'une salle de communication et nous savons bien que le matériel informatique, qui se périmé assez vite, doit être périodiquement renouvelé.

Mme Nathalie FURNON

La question n'était pas celle-là. Elle était plutôt de savoir si ce matériel pouvait être réutilisé par quelque association.

M. François GANTIER

Pourquoi pas. Si nous pouvons aider une association française ou internationale, je suis complètement pour cette proposition. Nous pourrions par exemple en faire don à DJOUGOU.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **OCTROIE** à l'IUT d'Evreux une subvention d'équipement de 15 000 € pour le renouvellement d'une salle informatique, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir

TOURISME

M. Michel CHAMPREDON

Nous allons passer au tourisme et Claude BEHAR va nous rapporter la convention de gestion et d'entretien de la voie verte passée avec le conseil général.

Délibération n°57 Voie verte Evreux / Pont Authou – Convention de gestion et d'entretien CG 27 / collectivités gestionnaires – Renouvellement

M. Claude BEHAR présente le dossier

Contexte

Le Département de l'Eure a réalisé en 2002 l'aménagement de la voie verte Evreux / le Bec-Hellouin (prolongée par la suite jusqu'à Pont-Authou) dans le cadre de son schéma départemental d'itinéraires cyclo-pédestres et de voies douces.

Sur le territoire de la CAE, la voie verte suit un itinéraire de 11km, au départ d'Evreux (rue de la Cavée boudin) et relie GAUVILLE-LA-CAMPAGNE, ST-MARTIN-LA-CAMPAGNE et SACQUENVILLE.

En contrepartie des investissements réalisés en tant que maître d'ouvrage, le Département a souhaité confier, fin 2003, aux différents territoires traversés en l'occurrence le GRAND ÉVREUX AGGLOMERATION, la communauté de communes du PLATEAU DU NEUBOURG, et celle de BRIONNE, la gestion de l'entretien, de l'équipement et de l'animation de la voie verte. Une convention a ainsi été signée entre les différentes parties en novembre 2003 pour une durée de 5 ans.

Arrivée à son terme fin 2008, une nouvelle convention doit être signée reconduisant et déclinant de façon plus précise les engagements entre le Département et les intercommunalités pour les 5 années à venir, soit de 2010 à 2014.

Entretien

Le coût annuel de l'entretien (dépenses de fonctionnement prises en charge sur le budget des services techniques), s'est réparti en 2009 de la manière suivante :

▣ entretien des espaces verts

- taille des haies (400 mètres linéaires au niveau des intersections avec les différentes routes), 2 fois / an

- broyage des accotements, 4 fois / an

- élagage des arbres tout le long de l'itinéraire et gros élagage + abattage dans les secteurs spécifiques (talus boisés sur Evreux et Gauville-la-Campagne), 1 fois / an

budget: 40 393 € ttc

▣ balayage mécanique de la voie (feuilles, branches...) et vidage des corbeilles à déchets

budget: 14 000 € ttc environ

▣ traitement des déchets collectés (balayage et corbeilles)

environ 50 tonnes collectées: coût à la tonne 83€, soit un budget de 4 150 € ttc

Soit un budget entretien global pour l'année 2009 de 58 543 € ttc, représentant un coût de revient au km de 5 322 €.

Equipement / animation

En 2009, les coûts d'équipement et d'animation de la voie verte (dépenses d'investissement et de fonctionnement prises en charge sur le budget tourisme) ont représenté :

- environ 4.000 € d'acquisition de mobiliers de confort et aménagements divers

- environ 1.000 € de frais liés à l'organisation de la fête des voies vertes

Problématique

Lors de réunions du comité d'itinéraires avec EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (à qui le Département délègue la maîtrise d'ouvrage de la voie verte), les collectivités gestionnaires ont souhaité que le renouvellement de la convention soit l'occasion d'enrichir le document en précisant certains points afin de leur permettre d'évaluer au plus près le coût de l'entretien annuel de l'itinéraire (fonctionnement) ainsi que les investissements à planifier en termes d'équipement (mobilier, aires de stationnement,...) et d'animation.

Le Département a ainsi élaboré un nouveau projet adressé fin 2009 pour avis aux territoires.

Après analyse technique par les services (conduite d'opérations, gestion des déchets et tourisme), il est proposé de préciser que l'entretien de la voie assuré par les collectivités s'effectue sur une largeur d'emprise d'environ 6m, soit :

- les 3m de cheminement en enrobé pour le balayage

- les 3m d'accotements pour le fauchage (environ 1,50m de chaque côté de la voie)

Cette largeur d'emprise vise à délimiter les surfaces à entretenir afin de prévoir plus précisément les budgets annuels nécessaires.

Le Département validera la nouvelle convention une fois que chaque collectivité gestionnaire aura donné son accord sur le projet ; la signature officielle du document entre toutes les parties sera organisée lors d'un prochain événement sur la voie verte.

M. Christian DE LANGHE

Cette convention est très bien mais je voudrais savoir qui doit couper la haie côté champ étant donné que ce problème récurrent est évoqué avec les agriculteurs.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Est-ce toujours EAD qui s'occupe de la maîtrise d'ouvrage ?

M. Claude BEHAR

Oui c'est toujours EAD et concernant la question de M. DE LANGHE, la nouvelle convention, après consultation des services techniques, prévoit que l'entretien de la voie assuré par les Collectivités, s'effectue sur environ 6 mètres, dans le détail sur les 3 mètres d'enrobés et sur les 3 mètres alentours. Cela porte donc sur 1, 50 mètres de chaque côté.

M. Christian DE LANGHE

Je suis d'accord sur le principe mais la responsabilité de l'entretien de la haie appartient au Conseil Général et non aux agriculteurs. Le problème est le suivant: si la haie n'est pas coupée côté champ, elle les gêne.

M. Claude BEHAR

Il était convenu dès 2002 que le Département finançait l'investissement tandis que l'agencement et l'entretien était dévolu aux collectivités concernées par le passage de la Voie Verte.

M. Christian DE LANGHE

A l'Agglomération, il m'a été répondu que cela relevait de l'emprise du Conseil Général; ce dernier m'a répondu que cela relevait de l'Agglomération. Alors *quid* ?
Quelques agriculteurs un petit peu énervés passent avec le désherbant.

M. Claude BEHAR

Je vais me renseigner, revoir la convention afin de pouvoir donner une réponse à M. DE LANGHE.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **EMET** un avis favorable au renouvellement de la convention de gestion et d'entretien de la voie verte en traversée de l'agglomération, pour 2010-2014, à passer avec le Département **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** cette convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération n°58 Assistance aux communes en matière d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre de projets communautaires – Contrôle de légalité de la préfecture – Retrait de la délibération n°9 du 8 octobre 2009

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

Il s'agit de rapporter, c'est-à-dire d'annuler, une délibération qui indiquait que l'Agglomération pouvait participer aux frais d'élaboration des documents d'urbanisme.

En fait, la préfecture nous a stipulé que l'urbanisme était une compétence exclusivement communale et que nous ne pouvions donc pas, en tant qu'Agglomération, participer à ces frais d'élaboration de procédures d'urbanisme.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de rapporter la délibération n° 9 du 8 octobre 2009 relative à la prise en charge financière, par l'agglomération, de certaines procédures d'urbanisme mises en œuvre par les communes, à l'occasion de projets d'intérêt communautaire, conformément à la demande de la Préfecture

Délibération n°59 Contrat d'agglomération 2008-2010 – Action T1 Le livre vert du Grand Evreux à l'horizon 2010 – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

Cette délibération est destinée à demander 50 000 € de subvention à l'Union Européenne, via le FEADER, afin de lancer ce travail de réflexion avec sûrement le concours du conseil économique et social de la Communauté d'Agglomération que nous allons lancer.

Communauté d'Agglomération d'Evreux : 57 000 €

Union Européenne (FEADER) : 50 000 €

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** le lancement de l'élaboration du Livre Vert du Grand Evreux à horizon 2020, action inscrite au Contrat d'agglomération, **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être octroyées à la collectivité au titre de cette opération, et à **SIGNER** les contrats, les conventions et les avenants afférents à ce dossier

Délibération n°60 Schéma d'agglomération de présence postale

M. Michel CHAMPREDON

C'est un projet qui concerne le secteur rural et n'impacte donc pas ÉVREUX même.

Mme Christine FESSARD

Vous remarquerez que l'avis favorable n'est que celui de la troisième commission puisque ce dossier n'est pas passé en commission finances. C'est donc une affaire qui ne coûte rien et qui va rapporter aux communes. Et comme Le VAL DAVID et SACQUENVILLE ont croisé la route de La Poste qui avait l'intention de créer des points de contact dans le département et notamment sur l'agglomération d'ÉVREUX, ces deux communes ont donc créé des agences postales communales. Mais il se trouve qu'il existe également une demande locale de communes voisines qui souhaiteraient pouvoir obtenir des services de proximité, en évitant à leur population d'aller sur ÉVREUX, GRAVIGNY ou SAINT-SEBASTIEN de MORSENT, et afin de pouvoir y acheter leurs timbres, y retirer leur paquet et lettres en instance. Afin de pouvoir arriver à cette organisation, il nous fallait faire évoluer les projets existants en Agences Postales Intercommunales (API) qui seront d'ailleurs les premières du 276 même si nous sommes talonnés par la CAPE. A ce titre, Le VAL DAVID et SACQUENVILLE toucheront 100 € supplémentaires par mois pour le fonctionnement de ces agences tandis que le personnel reste bien entendu à la charge des communes comme elles le souhaitaient.

M. José LAHEYE

Je suis désolé Mme FESSARD mais l'opération ne va pas rapporter aux communes. Même si La Poste donne une certaine somme et que les autres communes participent financièrement à ces deux agences, ce sont quand même les contribuables qui vont payer au travers de leurs impôts.

Plutôt que de m'emporter, je suis allé voir ce qui se passait en visitant les organisations syndicales et le comité de défense des services publics.

Ce dossier ne peut pas être accepté en l'état, le schéma d'implantation projeté par La Poste ne répondant pas aux besoins de la population et ne correspondant pas au respect d'égalité des citoyens devant le service public.

Je rappelle tout de même que La Poste a changé de statut récemment et qu'elle va devenir, tout comme France Telecom, une société privée. Naturellement si la commune de SACQUENVILLE désire et se paye une API, c'est son droit malgré la restriction des opérations qui vont y être effectuées et le fait que les habitants de la zone seront malgré tout obligés de se rendre à GRAVIGNY, SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT ou bien encore au centre-ville ÉVREUX pour toutes les autres.

Le schéma propose une API à SAINT-MICHEL alors qu'une poste de plein exercice est nécessaire étant donné que ce quartier excentré sur le plateau d'ÉVREUX nord est en pleine expansion tant au niveau urbanisation que démographique.

Je fais remarquer que le quartier de NETREVILLE possède une poste de plein exercice et qu'elle répond bien aux besoins sociaux. Ce n'est pas à l'Agglomération, ni aux Communes de payer pour un service restreint. Je rappelle tout de même que les administrés financeront ce service trois fois, tout d'abord par les impôts, ensuite en se rendant à l'agence ; et comme beaucoup d'opérations ne

seront pas possibles ; par le coût d'utilisation de leur voiture ou des transports en commun pour se rendre dans une Poste.

Les Communes du VAL DAVID et SACQUENVILLE acceptent ce principe mais la population de SAINT-MICHEL et du plateau nord veulent, eux, une poste de plein exercice. Je vous demande de ne pas accepter ce transfert de charges sur les ménages et de voter contre ce dossier.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voudrais intervenir puisque le VAL DAVID est concerné par ce projet. Qu'à SAINT-MICHEL, il soit désiré l'implantation d'une poste à part entière, c'est très bien et je le comprends. Mais cela n'empêche pas qu'au VAL DAVID, la plupart des habitants viennent travailler sur ÉVREUX et qu'il n'est alors pas évident pour eux d'aller retirer des colis ou lettres recommandés au centre de distribution situé à PACY SUR EURE. A la suite d'un petit sondage, nous savons que de nombreuses personnes de notre commune sont en attente de ce service, même s'il est limité, tout comme les habitants des communes alentour. En ce qui concerne le coût, il faut savoir que la Commune va recevoir de la poste 962 € par mois au lieu des 855 € en APC. Nous avons effectué une petite enquête au niveau des agences postales déjà existantes dans le département et cette somme permet de couvrir les 15 heures d'ouverture avec des frais de fonctionnement et de bâtiments qui restent assez modestes. De plus, il faut savoir que VAL DAVID, tout comme SACQUENVILLE qui paraît avoir pris la même décision, nous allons ouvrir l'agence postale de 16h à 19h afin que les gens qui travaillent puissent également bénéficier de ce service.

M. Michel CHAMPREDON

Il est sûr que le problème ne se pose pas de la même façon en milieu rural et en milieu urbain.

M. Jean Claude JAMES

Cela correspond à un besoin et une demande de la population et donc pour moi c'est acquis. Le bâtiment de SACQUENVILLE est réalisé et l'agence ouvre le 6 avril.

Mme Christine FESSARD

Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qu'ont dit les deux élus les plus concernés mais je sais qu'il y a des attentes autour de la table. Et derrière ce projet de schéma, il existe l'idée d'aller plus loin et nous réfléchissons donc à d'autres hypothèses de développement sur l'agglomération, La Poste et la Préfecture ayant salué le travail de l'aménagement du territoire effectué à travers cette étude.

Vote : 6 voix contre et 3 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **APPROUVE** le Schéma d'agglomération de présence postale où deux agences postales à rayonnement intercommunal sont inscrites : Sacquenville et le Val David, **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Poste, la Communauté d'agglomération et les communes sur lesquelles seront implantées des agences postales à rayonnement intercommunal, et **AUTORISE** M le Président ou son représentant à signer toute convention afférente à ce schéma ou ses avenants éventuels

Délibération n°61 ZAC du VALLON FLEURI - Vente de parcelles par la Communauté d'Agglomération d'Evreux – Conditions et fixation des prix

M. Jean Claude JAMES

Il s'agit de la vente de parcelles, pour 28 ha, situées à SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT, à différents bailleurs sociaux. Après consultation du Domaine, ces parcelles ont été réparties en huit lots et nous avons très légèrement majoré les tarifs qu'il nous avait préconisés, après passage au bureau communautaire.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **FIXE** le prix de vente des parcelles de la ZAC du Vallon Fleuri, située sur la commune de Saint Sébastien de Morsent, tel que ci-après :

- Lot A, environ 14 810 m² au prix de 60,80 €/m²,
- Lot B, environ 8 800 m² au prix de 62,50 €/m²,
- Lot C, environ 6 050 m² au prix de 30,00 €/m², vendu en terrain nu, sans aménagement,
- Lot D, environ 10 130 m² au prix de 64,20 €/m²,

- Lot E, environ 3 340 m² au prix de 89,80 €/m²,
 - Lot F, environ 2 150 m² au prix de 102,30 €/m²,
 - Lot G, environ 13 330 m² au prix de 60,00 €/m²
 - Lot H, environ 10 750 m² au prix de 59,55 €/m²,
- pour les bailleurs sociaux et :
- Lot I, environ 43 300 m² au prix de 40,00 €/m² pour l'opérateur privé.

Délibération n°62 Commune de SACQUENVILLE – Parcelle A11 – Acquisition

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

Je rapporte cette délibération étant donné que M. JAMES est juge et parti. Il s'agit d'acquérir une parcelle d'une superficie de 20 400 m² au prix de 30 600 € sur le site nommé LE FLOQUET et défini au SCOT comme pôle économique de proximité.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** la parcelle A11, d'une superficie de 20 400 m² sise sur le site du Floquet à Sacquenville, au prix de 30 600 €, afin d'y développer un pôle économique de proximité, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération n°63 PLU de Caugé – Révision simplifiée – Avis de la Communauté d'Agglomération d'Evreux

M. Jean Claude JAMES

La Communauté d'agglomération a consulté les projets de révision simplifiée du PLU de CAUGE concernant le classement en zone AUe d'un terrain destiné à accueillir une zone d'activités et une bibliothèque. La seconde modification consiste en la rectification d'une erreur matérielle, le chemin ayant été classé malencontreusement en zone boisée et classée. La construction d'une bibliothèque et d'une zone d'activités constitue un intérêt général pour CAUGE et l'Agglomération et, dans ces conditions, ce projet de révision simplifiée est compatible avec les orientations de la CAE.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **EMET** un avis favorable aux projets de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Caugé.

Délibération n°64 Mise en œuvre du principe d'accessibilité dans les compétences de la Communauté d'Agglomération

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

Il s'agit d'obtenir la décision de lancer une réflexion sur les principes d'accessibilité et les politiques à conduire au niveau de l'agglomération et donc de prévoir aussi la constitution d'une commission intercommunale de l'accessibilité. Vous savez que la loi a beaucoup évolué depuis ces dernières années, et notamment 2005, et fixe un certain nombre de droits pour les personnes handicapées et d'obligations pour les Collectivités et l'État quant à la mise en œuvre de l'accessibilité. L'idée est de mettre en place un schéma directeur, consistant à ce qu'à partir du moment où une personne quitte son domicile et jusqu'au moment où elle arrive à destination, toutes les phases de déplacement dans la ville ou sur le territoire doivent être facilitées au mieux. Il y a évidemment tout un travail à faire jusqu'à 2015, échéance fixée par la loi, et il vous est donc proposé de déclencher cette étude ainsi que la constitution d'une commission pour laquelle je lance d'ailleurs auprès de vous tous un appel à candidature.

M. Sid-Ali FERROUK

Je voudrais profiter de la future création de cette commission afin d'inviter toutes les Communes à mettre en place une dynamique d'accessibilité. C'est un projet de territoire qui s'ajoute au défi d'autres réflexions sur la voirie, et cela participe de toute manière à l'intérêt général.

M. Michel CHAMPREDON

Il faudra, au niveau de l'agglomération, un cadre référent pour le handicap étant donné que c'est une question transversale qui concerne les secteurs de la voirie, de l'habitat, des équipements publics et des transports. En outre, une commission relative à ce sujet existant déjà depuis le début du mandat au niveau de la municipalité d'ÉVREUX, il sera nécessaire de la coordonner avec celle de la Communauté d'Agglomération afin de ne pas mobiliser inutilement les partenaires deux fois de suite pour le même sujet.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **LANCE** la réflexion sur les principes d'accessibilité dans les politiques de la Communauté d'agglomération d'Evreux, et **MANDATE** le Président pour constituer et présenter au Conseil du 30 juin prochain, la Commission intercommunale d'accessibilité

MOBILITES DURABLES

Délibération n°65 Contrat d'agglomération – Projet TGV – Convention

M. Michel CHAMPREDON présente le dossier

Cette délibération concerne le financement à hauteur de 133 000 € du projet TGV nous assurant depuis le 1^{er} juillet 2009 deux dessertes quotidiennes à destination de Roissy et de l'est de la France. Un élément d'attractivité du territoire dont il faut faire la publicité étant donné que ce projet est en expérimentation pour une durée de 3 ans et qu'en cas de trop basse fréquentation la SNCF supprimera certainement ces dessertes.

M. José LAHEYE

Je comprends la nécessité d'avoir des transports interrégionaux, mais 2h pour se rendre à Roissy, c'est un peu long. Et puis accorder des aides à une société qui ne considère pas forcément toujours bien son personnel, me dérange un peu.

M. Jean-Jacques BELLAFIORE

J'ai la fiche des horaires sous les yeux et je fais une simple observation, à savoir que l'heure d'arrivée (11h) du TGV à Roissy - Charles De Gaulle est un horaire beaucoup trop tardif pour la plupart des vols et des gens qui ont besoin de partir pour la journée. Avec de tels horaires nous aurons, à mon avis, du mal à remplir le TGV.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE**, dans le cadre du contrat d'agglomération de participer financièrement (à hauteur de 133 000 € en 2010) au projet de mise en place, par la Région Haute-Normandie, de deux lignes à grande vitesse : Cherbourg – Caen – Evreux – Roissy – Dijon et Le Havre – Rouen – Roissy – Strasbourg, et **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir dans le cadre de cette action, ainsi que tout acte s'y rapportant

Délibération n°66 Projet d'intermodalité – Réseautique – Convention de groupement de commande

M. Thierry QUENNEHEN

Il s'agit d'autoriser le Président à signer un groupement de commandes pour les équipements de billettique dont seront dotés l'ensemble des moyens de transport du futur système régional. Pour cela il est donc constitué un groupement de commandes dont le principal objectif est de regrouper toutes les autorités organisatrices de transport et d'ainsi obtenir des tarifs intéressants. L'autre demande consiste à désigner deux membres élus de la CAO de l'Agglomération afin de participer à ce groupement. Deux membres sont proposés M. GANTIER et Mme BUQUET-RENOLLAUD.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de groupement de commandes constitué avec les Autorisés Organisatrices de Transports, partenaires, relative à l'achat groupé d'équipements réseautiques billettiques pour notre réseau de transport en commun, **DESIGNE M. François GANTIER**, en qualité de TITULAIRE, et **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**, en qualité de SUPPLEANTE, au sein de la CAO du groupement de commandes

Délibération n°67 Réseaux de transports urbains – Proposition de modifications – Avenants à la convention de délégation.

M. Thierry QUENNEHEN

Il s'agit de définir les avenants à la convention de délégation, c'est-à-dire que nous devons nous prononcer sur des modifications d'organisation de ligne et de service à la clientèle. La première d'entre elles concerne la desserte de CAMBOLLE et l'organisation de la desserte de l'hôpital. Schématiquement ce dernier représente un potentiel de personnes important avec environ 1500 salariés et bien évidemment l'ensemble de ses usagers.

Pour cela il est proposé de réutiliser le circuit de l'Ebroibus et de l'étendre comme indiqué sur le schéma fourni. Le circuit est volontairement court et rapide puisqu'il prévoit, une fois le centre-ville quitté, deux arrêts dont le premier se situe sur l'avenue FOCH à hauteur de Cora et l'autre nommé arrêt CAMBOLLE à la hauteur de la MJC. La liaison sera supprimée pour le stade Jean Bouin, les gens pouvant facilement se rendre à pied jusqu'à l'arrêt CAMBOLLE. C'est une démarche économique dans la mesure où nous proposons de recycler l'Ebroibus et que nous proposons d'augmenter sa fréquence, pour arriver à un bus toutes les demi-heures, cette opération relevant du concept nommé bus-méto. Il y aura un déplacement de l'arrêt avenue FOCH situé face de l'entrée de Cora à la hauteur de la halle des expositions. Cela répond d'ailleurs une demande de Serge BONTEMPS qui souhaitait un abribus pour les grands-mères remontant à SAINT-SEBASTIEN. Sur l'aspect tarifaire, le ticket de l'Ebroibus fixé à 1,10 € la journée est abandonné, cette ligne intégrant désormais le tarif général de 1,10 € le parcours. Nous pensons installer un poteau taxibus de façon à ce que les gens, tout comme les personnes à mobilité réduite, qui l'utilisent puissent être emmenés directement à l'hôpital.

Mme Nathalie FURNON

Je ne comprends pas pourquoi nous supprimons l'Ebroibus en tant que tel ainsi que la desserte de Cora.

M. Thierry QUENNEHEN

Sur cette question précise, nous fusionnons l'Ebroibus avec la ligne 9 et réorganisons ainsi les arrêts. Nous supprimons effectivement la desserte de Cora puisqu'actuellement l'Ebroibus rentre sur le parking et dépose les gens quasiment devant la porte mais les usagers auront toujours accès au centre commercial. Ils auront dorénavant à descendre avenue FOCH, traverser le petit pont qui enjambe l'Iton, ce qui constitue environ 50 à 60 mètres de marche à pied.

M. Farid CHELLAFAH

Des choses me choquent comme par exemple les horaires des navettes. Non seulement la fréquence est faible mais avec une dernière navette à 17h 45, je trouve vraiment cela trop peu.

Mme Laurence CHAPELLE

Si j'ai bien compris la nouvelle ligne se substitue à l'Ebroibus tandis que le tarif change: est-ce bien cela ? Celui-ci ne sera plus d'1,10 € à la journée mais d'1,10 € au trajet ?

M. Thierry QUENNEHEN

Il est vrai que le tarif de l'Ebroibus était un petit peu différent, même exceptionnel, et se présente une occasion pour l'uniformiser. Sur l'aspect personnes handicapées et âgées, les nouveaux abribus sont équipés pour les personnes à mobilité réduite alors que le parcours pour se rendre à Cora sera bien évidemment aménagé pour elles. Enfin en ce qui concerne les horaires évoqués par M. CHELLAFAH, ce sont ceux des navettes de Saint-Michel / gare. Il est à noter que sur cette nouvelle ligne de l'ancien Ebroibus, nous revenons à un bus de taille classique.

M. Jean-Paul BIDAULT

Je m'interroge sur un point : le transport en taxibus. Nous connaissons les dépenses que cela représente pour notre communauté d'agglomération et je vois que vous proposez de créer un nouvel arrêt au niveau de l'hôpital. Si j'ai bien compris cela ne couvrira que la population provenant des parties du territoire non desservies par Trans Urbain.

M. François GANTIER

Une simple remarque. je suis tout à fait d'accord pour que l'on desserve l'hôpital en bus mais je voudrais simplement rappeler que l'on avait créé il y a quelques années, après un sondage, une ligne spécifique pour se rendre jusqu'à la Musse et que trop peu de personnes avaient utilisé ce service. Il faudra donc être vigilant sur cette desserte puisque derrière, cela représente un coût.

M. Bernard BROCHOT

J'avoue ne pas lire toutes les délibérations mais il y a une chose que je ne comprends pas. Il n'y a pas d'arrêt en centre-ville ?

M. Thierry QUENNEHEN

M. BROCHOT, les arrêts en centre-ville ne sont pas indiqués sur le schéma puisque en dehors du circuit classique, nous avons surtout voulu montrer le peu d'arrêts existants et donc la rapidité de la ligne, une condition nécessaire pour que ce bus soit apprécié.

M. Denis BOURDON

J'entends souligner que les personnels travaillant à l'hôpital ont généralement des horaires atypiques commençant tôt le matin ou finissant tard le soir, et ils ne pourront ainsi pas prendre le bus.

M. Thierry QUENNEHEN

En concertation avec l'hôpital, nous avons travaillé la question des horaires décalés et essayé de voir si cet arrêt servirait à un certain nombre de gens travaillant dans les services annexes et qui ont, eux, des horaires concordants avec ceux des bus.

M. Jean-Paul BIDAULT

Je n'ai pas, sinon de réponse, de commentaire sur le point que j'ai indiqué: je crains véritablement que cette histoire de taxibus, avec un point de fixation au CHI soit très illusoire. Le choix étant donné aux citoyens ; et les gens étant plutôt à caractère individualiste ; ils préfèrent plutôt circuler dans un taxibus que dans un bus à des heures où il pourrait être bondé de monde.

M. Mohamed DIAKHABI

Je voulais connaître le temps de trajet du centre-ville à CAMBOLLE.

M. Thierry QUENNEHEN

Pour répondre à Jean-Paul BIDAULT sur le coût des taxibus, son usage permettra de connaître l'utilisation qui en est faite par la population. Et si cela dérapait, nous tirerons la sonnette d'alarme, mais pour le moment il est difficile de refuser ce service à une partie de la population. Quant à la durée du transport, elle dépend complètement des embouteillages, c'est-à-dire que passées les heures de pointe de 9h le matin et 17h le soir, nous envisageons environ 10 à 15 minutes de transport à partir de la Chambre de commerce.

Mme Nathalie FURNON

Si j'ai bien compris le taxibus est réservé aux personnes qui n'ont pas accès au réseau de Trans Urbain ?

Mme Elisabeth CASSIUS

Je souhaitais connaître les horaires du premier bus du matin et du dernier le soir.

M. Jean Claude JAMES

Je crois qu'il serait bon de rappeler que la compétence transport prise par l'Agglomération s'exerce et doit s'exercer sur l'ensemble du territoire de celle-ci.

M. Bernard BROCHOT

Pour conserver la validité des taxibus, je pense que nous devons essayer d'éviter des frais supplémentaires importants étant donné que des coûts croissants remettraient en cause ce système. Dans cette optique, je suis pour le fait que le taxibus s'arrête à la Chambre de commerce et qu'ensuite les usagers prennent le bus pour monter à l'hôpital.

M. Thierry QUENNEHEN

Sur l'éternelle question des taxibus, je confirme ce que disait M. BIDAULT à savoir que son objectif est d'amener la personne au point de réseau le plus proche.

La question est de savoir si nous maintiendrons ou pas ce système de taxibus que nous ne pouvons

pas remettre en cause pour le moment. Par contre, installer un point à l'hôpital me paraît essentiel dans la mesure où des personnes proviennent des campagnes situées derrière l'hôpital et qu'elles n'ont aucun moyen de transport collectif. Nous rendons un service parfaitement légitime au regard de notre compétence territoriale.

M. Michel CHAMPREDON

Comme nous l'avons déjà fait sur certaines lignes, si nous constatons que cela ne correspond pas à un besoin, nous effectuerons des modifications.

M. Thierry QUENNEHEN présente la modification de la ligne 9

L'autre modification importante, qui va engager de l'argent, porte sur la ligne 9. Elle dessert la zone commerciale de Carrefour et le LONG BUISSON et concerne donc beaucoup de monde entre les clients du centre commercial et les salariés de la zone. L'idée consiste à étendre cette ligne jusqu'à NETREVILLE avec ce double intérêt de donner d'une part aux salariés les moyens de se rendre dans leur entreprises et d'autre part les moyens à la population de se déplacer sur la zone commerciale, la plus importante d'EVREUX. En annexe, même si ce n'est pas forcément très loyal, cela permet aux gens d'accéder aux différents services qui se sont installés sur la zone du LONG BUISSON.

M. Michel CHAMPREDON

Est-ce qu'un travail a été fait avec l'association des commerçants ?

M. Thierry QUENNEHEN

Les commerçants du centre commercial ont exprimé une certaine satisfaction par rapport à ce projet et vont prendre en charge l'équipement et les travaux pour le passage du bus sur leur zone.

M. José LAHEYE

Je comprends la nécessité de faire cette ligne mais quand vous dites M. QUENNEHEN qu'elle va permettre également aux gens de se rendre chez les avocats ou médecins installés au LONG BUISSON, là je ne peux pas être d'accord. Les professions libérales se prennent de plein fouet toutes les taxes tandis que celles installées au LONG BUISSON sont exemptées de beaucoup d'entre elles. C'est un trop gros cadeau et je formule le souhait que nous refusions désormais toute demande d'installation effectuée par les professions libérales. Nous vidons le centre ville d'EVREUX et ceci est scandaleux.

M. Thierry QUENNEHEN

Je suis d'accord avec vous mais nous devons à la population un service en dépit du fait que les professions libérales profitent d'exonération en s'installant sur cette zone.

M. Michel CHAMPREDON

Le centre commercial de Carrefour représente 350 emplois et la zone du LONG BUISSON 1600.

M. François BIBES

Il y a vingt ans que je demande cette ligne. Les grosses sociétés payent le versement transport et méritent donc le droit d'être desservies en retour. Par ailleurs, je suis d'accord avec les propos de M. LAHEYE et regrette que les professions libérales profitent de toutes ces exonérations.

M. Thierry DESFRESNES

J'abonde sur tout ce qui a été dit et je pense que nous devrions encore réfléchir à l'opportunité de desservir la rue CLEMENT ADER par rapport aux professions libérales qui ont profité de l'aubaine des exonérations de charges.

M. Jean Paul LE VOURC'H

Etant donné que la majorité des professions libérales n'est que locataire, il existe peut-être certaines possibilités sur le plan légal de taxation du patrimoine bâti.

M. Thierry QUENNEHEN

Toujours dans le cadre de l'avenant qui nous lie avec TRANSURBAIN et afin d'effectuer des économies, il est proposé plusieurs choses :

1. de baisser la fréquence des lignes 1, 2, 3 sur les horaires avant 8h 30 et après 18h puisqu'il a été constaté une fréquentation extrêmement faible. Les bus passeront toutes les 20 minutes au lieu de 15 actuellement,
2. de modifier l'offre en semaine pour les bouts de ligne, CAER, ARNIERES-LE MOUSSEL, NAVARRE, JOLIOT CURIE, extrêmement peu fréquentés avec 1 personne par trajet entre 6 h et 7h 30 le matin, et de les intégrer en taxibus afin que les usagers ne soient pas lésés.
3. de modifier la navette Saint-Michel / Gare, sachant qu'elle ne trouve pas sa clientèle essentiellement à cause des trains qui ne sont pas à l'heure et les gens ayant peur de se retrouver sans moyens de transports pour revenir chez eux le soir. Désormais, les chauffeurs resteront jusqu'à l'arrivée du train afin d'assurer le retour des usagers. Cela représente un coût de 48 000 € et nous referons un point dans six mois pour juger de l'utilité de cette navette.

Mme Nathalie FURNON

Nous sommes passés un peu vite sur les modifications de ligne et les services du week-end. Il n'existe aucun élément indiquant qu'il faille modifier la fréquence du soir des lignes 1, 2 et 3 et la navette du samedi soir, élément important pour l'animation du centre-ville.

M. Michel CHAMPREDON

Il existe une demande de service en soirée.

M. Denis BOURDON

Je voulais simplement revenir sur la modification des bouts de ligne et je pense que cela pourrait revenir cher. Prenons l'exemple d'un habitant de BEROU qui serait emmené, si j'ai bien compris, au premier arrêt de bus de GUICHAINVILLE.

M. François BIBES

Etant donné qu'il y a en moyenne un passager par jour, le taxibus emmènerait l'usager directement à la gare.

Mme Marie-Claude OTTAVI

La suppression de bus me préoccupe car les usagers prenant ce transport à 6h du matin en ont certainement besoin pour aller travailler.

M. Farid CHELLAFA

Je voudrais intervenir par rapport aux dessertes des collèges et lycées. Les bus sont bondés et il serait bon d'entamer une réflexion à ce sujet.

M. Thierry QUENNEHEN

Sur les bouts de ligne, l'idée consiste à prendre les gens en taxibus et les emmener à la gare et non pas au premier arrêt de la ligne ce qui serait économiquement absurde. Sur le week-end, nous parlons de diminution de fréquences et non pas de suppressions.

M. Michel CHAMPREDON

En fonction de l'évolution de ces services, nous serons amenés à en faire une évaluation et éventuellement corriger le tir. Etant donné que nous sommes dans l'année de renouvellement de délégation de service public, tous ces éléments feront partie du cahier des charges du prochain délégataire.

Vote : 15 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **DECIDE** d'apporter diverses modifications au réseau des transports urbains, à savoir : **CREER** la desserte de la zone de Cambolle et la rendre opérationnelle dès l'ouverture du CHI, **MODIFIER** le tracé de la ligne 9 en intégrant la desserte de la zone du Long Buisson, **BAISSER** la fréquence des lignes 1/2/3 aux heures creuses du matin et du soir, **MODIFIER** les bouts de lignes Caer/Gravigny et Guichainville/Evreux en intégrant des dessertes en taxibus, **GENERALISER** les lignes virtuelles en heures pleines sur les secteurs géographiques possibles, **PROLONGER** de 6 mois la navette St Michel Gare, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants à passer à la convention de délégation de service public

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

M. Serge BONTEMPS

Nous avons 19 délibérations qui concernent 4 dossiers

1^{er} dossier : le site FERROXDURE

M. Serge BONTEMPS

Nous allons retrouver sur la tranche 1 de la friche industrielle de FERROXDURE, 149 logements construits par EURE HABITAT sur les 300 prévus. Le financement à été dur à trouver étant donné la belle situation géographique du site qu'il a fallu déconstruire et dépolluer. Nous devons d'ailleurs remercier la BASE AERIENNE qui met 2 000 000 € dans l'opération et nous pouvons nous féliciter de la mixité sociale qui en découlera.

Délibération n°68 EURE HABITAT – Commune d'Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS et PLAI et PLS – Emprunt PLUS foncier de 320 800,00 € (tranche de 21 logements individuels) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 160 400,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 320 800,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX, sur l'ancien site de Ferroxdure, rue Brossolette (21 PLUS individuels).

Délibération n°69 EURE HABITAT – Commune d'Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLUS de 2 118 400,00 € (tranche de 21 logements individuels) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 059 200,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 118 400,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (21 PLUS individuels).

Délibération n°70 EURE HABITAT – Commune d'Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS et PLAI et PLS – Emprunt PLUS foncier de 1 150 600,00 € (tranche de 74 collectifs) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 575 300,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 150 600,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (74 PLUS Collectifs).

Délibération n°71 EURE HABITAT – Commune d’Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLUS de 7 836 800,00 € (tranche de 74 logements collectifs) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l’absence d’opposition, le Conseil, à l’unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 3 918 400,00 euros, représentant 50 % d’un emprunt d’un montant de 7 836 800,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l’acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (74 PLUS Collectifs).

Délibération n°72 EURE HABITAT – Commune d’Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLAI foncier de 446 900,00 € (tranche de 30 logements collectifs) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l’absence d’opposition, le Conseil, à l’unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 223 450,00 euros, représentant 50 % d’un emprunt d’un montant de 446 900,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l’acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (30 PLAI collectifs).

Délibération n°73 EURE HABITAT – Commune d’Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLAI de 3 616 500,00 € (tranche de 30 logements collectifs) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l’absence d’opposition, le Conseil, à l’unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 808 250,00 euros, représentant 50 % d’un emprunt d’un montant de 3 616 500,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l’acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (30 PLAI collectifs).

Délibération n°74 EURE HABITAT – Commune d’Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLS foncier de 64 800,00 € (tranche de 4 logements collectifs) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l’absence d’opposition, le Conseil, à l’unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 32 400,00 euros, représentant 50 % d’un emprunt d’un montant de 64 800,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l’acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (4 PLS collectifs).

Délibération n°75 EURE HABITAT – Commune d’Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLS de 309 900,00 € (tranche de 4 logements collectifs) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l’absence d’opposition, le Conseil, à l’unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 154 950,00 euros, représentant 50 % d’un emprunt d’un montant de 309 900,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l’acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (4 PLS collectifs).

Délibération n°76 EURE HABITAT – Commune d'Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS PLAI et PLS – Emprunt PLS foncier de 272 400,00 € (tranche de 20 logements individuels) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 136 200,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 272 400,00 euros que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (20 PLS individuels).

Délibération n°77 EURE HABITAT – Commune d'Evreux – 41 rue Pierre Brossolette – Construction de 149 logements PLUS, PLAI et PLS – Emprunt PLS de 1 316 200,00 € (tranche de 20 logements individuels) – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 658 100,00 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 316 200,00 € que Eure habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 149 logements à EVREUX rue Brossolette (20 PLS individuels).

2° dossier : LE BOIS SAINT JEAN ; M. Serge BONTEMPS

La SAIEM AGIRE a voté en conseil d'administration au mois de décembre 2009, la seconde tranche du programme de construction BOIS SAINT JEAN au 6 de la même rue dans le quartier de NETREVILLE à EVREUX. Pour financer cette opération, la SAIEM AGIRE a recours à 4 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Délibération n°78 SAIEM AGIRE – Commune d'Evreux – Rue du Bois Saint Jean – Construction de 36 logements PLUS et PLAI – Emprunt PLUS foncier de 380 000,00 € - Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 190 000,00 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 380 000,00 € que la SAIEM A.G.I.R.E. se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 36 logements Rue du Bois Saint Jean à Evreux

Délibération n°79 SAIEM AGIRE – Commune d'Evreux – Rue du Bois Saint Jean – Construction de 36 logements PLUS et PLAI – Emprunt PLUS construction de 2 971 000,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 485 500,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 971 000,00 euros que la SAIEM A.G.I.R.E. se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 36 logements Rue du Bois Saint Jean à Evreux

Délibération n°80 SAIEM AGIRE – Commune d'Evreux – Rue du Bois Saint Jean – Résidence Bois Saint Jean – Construction de 36 logements PLUS et PLAI – Emprunt PLAI foncier de 40 000,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 20 000,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 40 000,00 euros que la SAIEM A.G.I.R.E. se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 36 logements Rue du Bois Saint Jean à Evreux

Délibération n°81 SAIEM AGIRE – Commune d'Evreux – Rue du Bois Saint Jean – Construction de 36 logements PLUS et PLAI – Emprunt PLAI de 410 000,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 205 000,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 410 000,00 euros que la SAIEM A.G.I.R.E. se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 36 logements Rue du Bois Saint Jean à Evreux

3^e dossier : SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT

M. Serge BONTEMPS

SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT est la seule commune du département à ne pas satisfaire à la loi SRU et j'ai pu obtenir du promoteur BERTIN de réaliser un peu plus de 20 % de logements sociaux sur un terrain voué à l'habitat privé. Cette société a joué le jeu en construisant 3 bâtiments identiques, 2 étant réservés à l'habitat social et 1 à la vente privée. C'est un très bel exemple de mixité sociale. Je rassure les membres de ma commission, le tarif de 45 € pour les places de parking va être révisé par la SECOMILE.

Délibération n°82 SECOMILE – Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon – Bâtiment B (23 logements) – Construction de 50 logements PLUS ANRU et Droit Commun – Emprunt PLUS foncier de 349 008,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

M. Bernard PREVELLE

Les loyers sont relativement élevés et la possibilité de stationnement des habitants pourrait se trouver limitée avec un tarif à 45 €.

M. Serge BONTEMPS

Je peux vous garantir que ce ne sera pas ce prix là.

Mme Marie-Annick PLAISANCE

Qu'en est-il des loyers accessoires ? Si l'on propose par exemple un appartement avec terrasse à une personne qui n'en veut pas ?

M. Serge BONTEMPS

Dans ces bâtiments, les rez-de-chaussée sont desservis par une pelouse, les 1^{er} et 2^e étages par des balcons, tandis que les 3^e étages bénéficient d'une terrasse d'environ 20 m². Les gens qui choisiront la terrasse paieront effectivement un petit peu plus cher. Mais en PLUS, les montants sont encadrés et adaptés aux plafonds de ressources des gens. Il existe à SAINT-SEBASTIEN et il existera avec la ZAC DU VALLON FLEURI une gamme très importante pour que chacun puisse trouver ce qu'il cherche.

M. Mohamed DIAKHABI

La mixité sociale dont vous parlez M. BONTEMPS, ne se reflète pas dans l'habitat. Car si je prends mon exemple, je ne pourrais pas aller dans ces logements étant donné qu'il n'y a pas de F5. Je pose donc la question de savoir pourquoi n'y en a-t-il pas ?

M. Serge BONTEMPS

Nous avons du type 2, 3, 4 et compte tenu de leur localisation stratégique et du fait que les bâtiments sont pourvus d'ascenseur et d'équipements pour l'accueil des handicapés, ces logements sont plutôt réservés à une population d'un certain âge.

Car vous n'êtes pas sans savoir que SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT est la commune la plus âgée du département. Les plus jeunes seront plutôt orientés vers la ZONE DU VALLON FLEURI, située à côté du groupe scolaire.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 174 504,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 349 008,00 euros que la SECOMILE se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 23 logements collectifs à SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon (13 logements PLUS PCS + 10 logements PLUS ANRU)

Délibération n°83 SECOMILE – Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Construction de 50 logements PLUS ANRU et Droit Commun – Domaine du Papillon – Bâtiment B (23 logements) – Emprunt PLUS construction de 2 471 961,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 235 980,50 euros, représentant 50 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 2 471 961,00 euros que la SECOMILE se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 23 logements collectifs à SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon (13 logements PLUS PCS + 10 logements PLUS ANRU)

Délibération n°84 SECOMILE – Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon – Bâtiment C (27 logements) – Construction de 50 logements PLUS ANRU et Droit Commun – Emprunt PLUS ANRU foncier de 373 092,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 186 546,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 373 092,00 euros que la SECOMILE se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 27 logements collectifs (PLUS ANRU) à SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon

Délibération n°85 SECOMILE – Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon – Bâtiment C (27 logements) – Construction de 50 logements PLUS ANRU et Droit Commun – Emprunt PLUS construction de 2 470 483,00 € – Garantie communautaire à 50 %

M. Serge BONTEMPS présente le dossier

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 235 241,50 euros, représentant 50 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 2 470 483,00 euros que la SECOMILE se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition en VEFA de 27 logements collectifs (PLUS ANRU) à SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Domaine du Papillon

4^e dossier : Accession sociale à la propriété

Délibération n°86 Aide à l'accession sociale à la propriété – Mise en place du dispositif Pass foncier

M. Serge BONTEMPS

Nous avons déjà voté la mise en place de ce dossier mais d'une façon non réglementaire, nous faisant ainsi retoquer par le contrôle de légalité. Nous vous proposons ce soir une version respectant la réglementation, mais aussi la volonté des municipalités d'accepter ou de refuser ce dispositif, répondant ainsi aux critères de développement définis dans le schéma de cohérence territoriale et le PLH. Pour précision, la mise de fond s'élève à 3000 € pour des familles de 3 personnes et moins, et 4000 € pour des familles de 4 personnes et plus. Sachant que la Communauté d'Agglomération met sur la table 2000 € et que l'Etat, dans une sorte de plan de relance, ajoute la différence. Avec 40 000 € budgétés, nous avons la possibilité de financer 10 Pass foncier.

M. Thierry DESFRESNES

J'ai déjà dit ici même mon opposition de fond sur ce dossier puisque nous savons que les jeunes couples se mettent en danger et que ce dispositif facilite l'engagement financier sur 40 ans de familles relativement fragiles, puisque ne devant pas dépasser un certain plafond de ressources. Effectivement, il y a eu un changement de cap, à savoir que ce sont les Communes et non pas l'Agglomération qui prendront la décision d'allouer ou non ce Pass foncier, mais je m'abstiendrai tout de même sur cette délibération. Ce que nous pouvons déplorer par rapport à tous les dossiers cités précédemment, c'est que les aides au logement social n'ont jamais été aussi faibles dans notre pays, à comparer avec toutes les aides apportées au logement privé. Je ne veux pas aller à l'encontre des maires volontaires, ni empêcher les gens d'accéder à la propriété, d'autant que cette opération ne se fait que sur des parcelles de terrain bien ciblées mais il s'agit d'être vigilant.

M. Michel CHAMPREDON

Ce dispositif n'est mis en place que pour 2010 pour le moment et ne concerne qu'un nombre de dossiers limités (10 ou 20).

M. Serge BONTEMPS

Pour précision, le taux d'effort a été ramené de 30 % à 28 %. Ce Pass foncier va permettre d'encourager des familles peu fortunées à se lancer. Je vous rassure, nous avons mis des garde-fous et des critères bien précis comme résider dans la commune où est demandée l'aide, depuis au moins cinq ans.

M. François BIBES

En tant qu'élu ayant accepté ce Pass foncier, je ne culpabilise pas. Bien sûr, certains couples sont fragiles, mais des foyers aux revenus fixes sont capables de s'engager et méritent notre confiance, surtout qu'il existe des garanties en cas de pépin.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un sujet qui a été beaucoup discuté et n'a pas été simple à faire aboutir. L'Agglomération va finalement intervenir en matière de financement et les Maires au niveau de la prise de décisions et je pense que c'est un bon compromis qui permet de répondre à la demande d'un certain nombre de Maires, eux-mêmes sollicités par des habitants de leur commune.

M. Claude BEHAR

Rendons-nous service à ces gens là ? Dans le cadre de l'accession à la propriété, au bout de 20 ans, tous les propriétaires sont confrontés à des dépenses comme le changement de chaudière ou autre. Les familles bénéficiant du Pass foncier et qui en auront pris pour 40 ans de crédit, seront certainement en difficulté à ce moment là. Avons-nous fait le choix de nous en remettre aux Maires pour ménager la susceptibilité de certains ou juste parce qu'ils seront les plus compétents pour juger de l'attribution de ce Pass ? Je voterai donc contre cette délibération car nous ne rendrons pas service aux gens.

Mme Nathalie FURNON

Cette année nous limitons à 10 dossiers ou 20 dossiers avec un budget prévisionnel à 40 000 €. Si cela se passe bien cette année et que nous pérennisons cette action, comment les Collectivités pourront ensuite canaliser le flux des demandes dans les années à venir ?

M. Serge BONTEMPS

Pour commencer, nous ne savons pas si ce produit sera reconduit par l'état en 2011. Nous votons aujourd'hui 40 000 € qui seront dépensés ou non. Et puis le 1% patronal a la responsabilité d'informer les familles de tous les risques tandis que tous ceux qui connaîtront une évolution de salaire pourront anticiper le remboursement. Ce que nous avons voulu c'est que la mise de départ des familles ne soit pas supérieure à 28 % afin qu'elles puissent respirer financièrement et faire face à un éventuel coup dur.

Vote : 13 voix contre et 19 abstentions ; le conseil, à la majorité :

☞ **ADOpte** (moins 13 voix contre et 19 abstentions) le principe d'octroi d'une subvention communautaire pour les personnes répondant à la fois aux conditions légales permettant de bénéficier du PASS Foncier et aux conditions d'éligibilité propre à la Communauté d'agglomération d'Evreux, **ADOpte** les critères d'éligibilité de l'aide propre à la Communauté d'agglomération d'Evreux (ménages ayant au moins un enfant ou un enfant à naître, ménages dont le taux d'effort n'excède pas 28 %, opération de constructions de logements individuels neufs répondant au minimum à la norme de la réglementation thermique en vigueur à la date du dépôt du permis de construire), **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte, convention et document nécessaire à la mise en place du dispositif, et **RETIENT** d'intérêt communautaire la mise en œuvre du dispositif sur les sites ci-après : Cierrey – Bassin de vie de Guichainville - Les lotissements de la Mare des Chênes sur le Haut Cierrey et lotissement les Chênes Jaunet sur Rochefort La Haie Bouvet ; Huest – Centre bourg du Bassin de vie de Huest - Parcelle 11 lotissement Pré de l'Abbaye ; Saint Sébastien de Morsent - Domaine du Papillon et Résidence du Bois Gencelin ; La commune de Guichainville, bourg relais, s'inscrit dans la démarche si le dispositif est renouvelé en 2011 dans le cadre de la réalisation de la résidence La Plaine.

POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°87 Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Agglomération d'Evreux – Programmation 2010 – Attribution de subventions aux associations

M. Michel CHAMPREDON

La subvention proposée pour le Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) s'élève à 198 235 € sur 360 000 € inscrits au budget.

M. Thierry DESFRESNES

Il faut savoir que nous avons mis en réserve 130 000 € pour des opérations à venir et qu'il reste environ 30 000 € disponibles pour des projets nouveaux. Après réception de nombre d'entre eux, nous serons obligés de faire des choix. Pour précision concernant la situation de Point Jeunes, nous avons décidé au titre de la prévention spécialisée d'accorder une subvention à hauteur de 34 430 €. Mais vu que le Conseil Général va prochainement reprendre cette activité de prévention, il est possible que le chiffre de cette subvention évolue.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **RETIENT**, au titre du financement Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération, les opérations en reconduction et en nouveaux projets figurant sur les tableaux annexés au présent compte rendu, sous réserve des éléments requis lors de l'instruction, **PROCEDE** au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits sollicités au budget primitif 2010 de la Communauté d'agglomération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

Délibération n°88 Contrat d'Agglomération 2008-2010 – Action n°11 : Revitalisation urbaine et sociale du quartier de Nétreville-Evreux – Validation du programme de voiries de la phase 0 du PRU et de son plan de financement pluriannuel prévisionnel

M. Thierry DESFRESNES

Il s'agit du lancement du programme de voiries concernant Nétreville et donc des appels d'offres et études. Sont concernés la rue de FAUVILLE, la rue HENRY DUNANT, le chemin des MEUNIERS, l'allée des POMMIERS et enfin une opération de renouvellement urbain sur le secteur KELLERMANN. Le fait de passer ce dossier lors de ce conseil d'Agglomération nous permet de mobiliser des subventions, pour un montant d'environ 1 700 000 €, auprès de la Région, du Département et du FEDER.

M. Alain NOGAREDE

Es-ce qu'on ne pourrait pas profiter de ces travaux, en concertation avec EDF, pour enterrer des lignes ?

M. Michel CHAMPREDON

Les services essaient de négocier cela à chaque fois que c'est possible.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **FIXE** le programme de voiries de la phase 0 du Projet de Revitalisation Urbaine et Sociale du quartier de Nétreville, approuvé par le comité de pilotage du 15 janvier 2010, tel que ci-après :

- a. restructuration de la rue de Fauville sur la portion entre la rue Gay Lussac et la rue Duguay-Trouin, afin de créer des cheminements piétons sécurisés, des pistes cyclables, et de réhabiliter les réseaux d'assainissement et d'éclairage public.
- b. restructuration de la rue Henri Dunant afin de créer des cheminements piétons d'accès au collège et un parvis sécurisé et de réorganiser le stationnement. Les réseaux d'assainissement et d'éclairage public seront réhabilités.
- c. la convention ANRU du quartier de Nétreville prévoit la réhabilitation et la résidentialisation de l'ensemble de logement « le Bois des Communes » par l'organisme de logements Eure Habitat. La reprise des rues Hoche/Marceau/Kleber/Carnot/Kellerman viendra appuyer cette opération d'envergure par la réorganisation du stationnement et l'aménagement paysager des espaces collectifs.
- d. la requalification du chemin des Meuniers s'inscrira dans la continuité de l'opération de « sentier découverte à travers les coteaux de Nétreville » menée par la ville d'Evreux. Avec un aménagement paysager qualitatif et la réhabilitation de l'éclairage, ce cheminement constituera une voie douce structurante à l'échelle du quartier.
- e. la restructuration de l'allée des pommiers permettra la réorganisation du stationnement et la sécurisation des cheminements piétons à proximité des écoles C. Colomb et J. Cartier,

pour un coût de 7 442 206 € H.T. financés à hauteur de 5 023 971 € H.T. par l'agglomération sur les années 2010, 2011, et 2012, **VALIDE** l'autorisation de programme et son plan de financement prévisionnel, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions auxquelles la collectivité peut prétendre au titre de cette opération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, les conventions et les avenants afférents à ce dossier

Délibération n°89 Renouvellement urbain du quartier de la Madeleine – Aménagements publics – Réalisation de l'aménagement Rugby/Kennedy/Joliot Curie

M. Thierry DESFRESNES

Ce programme concerne LA MADELEINE et comporte notamment un volet «aménagements publics» dans lequel est incluse l'opération « allée verte transversale Rugby / Kennedy / Joliot Curie» inscrite dans la convention avec l'ANRU.

L'opération, sous maîtrise d'ouvrage CAE, comporte :

- la création d'une nouvelle entrée de quartier à l'ouest (débouché de la rue de rugby vers la rue Jean Moulin),
- la création d'une voie cyclable et de larges trottoirs le long de la rue de Rugby avec réfection de la chaussée,
- la création d'un espace ludique (fontaine sèche) en face de l'école Maxime Marchand,
- la réfection des parkings publics.

C'est un programme très lourd dont le montant s'élève à quasiment 5 000 000 € mais intéressant pour nous dans la mesure où la participation financière de notre Agglomération n'est que de 150 000 €. Les travaux débiteront dans la deuxième partie de cette année 2010 et pendant tout 2011.

M. Mohamed DIAKHABI

Je demanderai à ce que nous soyons très vigilants sur la rue de RUGBY étant donné que chaque été nous sommes envahis par des motos qui roulent excessivement vite. C'est un quartier où habitent pas mal de familles et les riverains dont je fais partie sont très inquiets au regard des nombreux accidents enregistrés durant les périodes estivales. J'ai d'ailleurs été moi-même victime de ce cas de figure. L'idéal serait de casser le rythme des engins motorisés par des surélévations.

M. Thierry DESFRESNES

Comparativement à ce qu'à dit M. Mohamed DIAKHABI, que je remercie d'ailleurs de son intervention, nous avons effectivement des voies très droites sur ce secteur et nous avons prévu l'installation de ralentisseurs. Pour exemple, dans la rue de RUGBY 3 plateaux surélevés sont prévus.

M. Farid CHELLAFA

Cela va amuser les jeunes plus qu'autre chose. Nous avons vu le résultat à Nétreville où ils se servent des ralentisseurs comme tremplins et la mesure que nous souhaitons prendre pourrait finalement avoir l'effet inverse de celui escompté.

M. Bongabonga BOKETSU

La plupart des jeunes dont nous parlons sont des gamins de LA MADELEINE et ils s'approprient le quartier dès qu'il fait beau. Point aggravant : personne n'intervient dans ce type de situation.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ADOPTÉ**, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Madeleine, le projet d'aménagement « allée verte transversale Rugby, Kennedy, Joliot Curie » : création d'une nouvelle entrée de quartier à l'ouest (débouché de la rue de rugby vers la rue Jean Moulin) ; création d'une voie cyclable et de larges trottoirs le long de la rue de Rugby avec réfection de la chaussée ; création d'un espace ludique (fontaine sèche) en face de l'école Maxime Marchand ; réfection des parkings publics, dont les travaux se dérouleront sur 2010 et 2011, pour un coût total H.T. de 5 060 000 € financés à hauteur de 149 600 € par l'agglomération, **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels et les conventions afférents à ce dossier, et à **SOLLICITER** toutes les subventions afférentes à ce dossier.

Délibération n°90 Renouvellement urbain du quartier de la Madeleine – Aménagements publics – Réalisation de l'allée verte et des espaces extérieurs Michelet – Modification du plan de financement prévisionnel

M. Thierry DESFRESNES présente le dossier

M. Jean-Claude JAMES

Je fais remarquer que la Communauté d'Agglomération participe largement au financement des travaux de voirie engagés sur EVREUX.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **VALIDE** le nouveau plan de financement de l'opération « allée verte et espaces extérieurs MICHELET » délibérée le 8 octobre 2009, tel que ci-après, 704 000 € de subvention ANRU de l'Etat étant reportés sur l'opération Rugby, Kennedy ci-dessus :

Avenant lourd (cf. délibération 08/10/2009)		MODIFIE (suite au PDR)	
ANRU (1)	1 199 000,00	ANRU	495 000,00
		Etat Plan de relance	204 315,00
Ville d'Evreux	165 000,00	Ville d'Evreux	165 000,00
Conseil Régional	660 000,00	Conseil Régional	660 000,00
CAE	506 000,00	CAE	1 005 685,00
Cout global d'opération	2 530 000,00	Cout global d'opération	2 530 000,00

(1) Après fongibilité

Délibération n°91 Groupement d'intérêt public – Le Phare – Participation de l'Agglomération

M. Thierry DESFRESNES

Le tableau fourni est celui des participations qui avaient été votées l'année dernière. Cette année, nous proposons de réduire cette participation à 58 000 € puisqu'une somme de 30 000 € versée en 2009, pour la création de 2 postes, n'a pas été utilisée. Nous proposons également de financer le poste de directeur et de participer au fonctionnement du GIP à hauteur de 13 000 €.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** le versement, dans un premier temps, d'une subvention de **28 000 €** (13 000 € pour le fonctionnement général et 15 000 € pour le poste du directeur) au profit du GIP Le Phare pour l'année 2010 dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2010 de la Communauté d'agglomération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

Délibération n°92 Groupement d'intérêt public – Le Phare – Programme de réussite Educative (PRE) – Participation de l'agglomération

M. Thierry DESFRESNES

Il s'agit de participer, pour la première fois de l'histoire de l'Agglomération, au programme de réussite éducative, qui concerne 400 jeunes, lancé il y a 3 ans sur le quartier de LA MADELEINE et qui vient d'être prolongé d'une année.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **RETIENT**, au titre des crédits mobilisés pour le GIP Le Phare, le financement du Programme de Réussite Educative, **DECIDE** le versement d'une subvention de 13 000 €, dans le cadre des crédits sollicités pour le GIP au budget primitif 2010 de la Communauté d'agglomération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

Délibération n°93 Référentiel – Projets Sociaux de Territoire

M. Michel CHAMPREDON

C'est une délibération importante puisqu'il s'agit d'avoir une démarche homogène par rapport aux Projets Sociaux de Territoire (PST).

M. Thierry DESFRESNES présente le dossier

La politique de développement local à l'échelle du territoire est effectivement confiée aux PST qui sont des émanations du dynamisme des quartiers ou des SIVU.

Afin d'avoir une cohérence globale, il a été créé ce référentiel travaillé par l'ensemble des professionnels de l'Agglomération et qui permet d'avoir un socle commun à partir duquel tout le monde peut travailler.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **VALIDE** le référentiel lié au cahier des charges des Projets Sociaux de Territoires, cadre de référence des principes fondateurs des PST, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions contrats ou avenants éventuels afférents.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°94 Animation du bassin versant de la Vallée de l'Eure – Reconduction de la convention CCEMS/C.A.E.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit de reconduire la convention qui avait été établie entre notre Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) en 2007, afin de participer au financement du poste d'animateur et de coordonner les actions engagées en termes de maîtrise du ruissellement et de la protection de la ressource en eau sur le bassin versant de la Vallée de l'Eure commun aux deux collectivités.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **DECIDE de POURSUIVRE** le partenariat avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine, dans le cadre de l'animation du bassin versant de la Vallée de l'Eure et de **RECONDUIRE** la convention initiale, par avenant, pour une durée identique de 3 ans, soit jusque fin décembre 2013.

Délibération n°95 Commune de Sacquenville – Réfection de la rue du Désert – Rejet des eaux pluviales – Annulation de la délibération n°35 du 16 avril 2009

M. Gaston GAUDEMER

Il avait été initialement prévu de rejeter les eaux pluviales de la rue du Désert sur la propriété des consorts PLET, mais étant donné que la commune de SACQUENVILLE a inscrit un élargissement de la voie au sein de son PLU et n'aura besoin que d'une bande de terrain de 183 m², la délibération n°35 du 16 avril 2009 n'a plus lieu d'être.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **ANNULE** la délibération n° 35 du 16 avril 2009, par laquelle le Conseil autorisait Monsieur le Président à signer une convention à intervenir entre les Consorts PLET et la C.A.E. relative au rejet des eaux pluviales de la rue du Désert sur leur propriété, dans la mesure où un nouvel aménagement de la rue du Désert (avec la création de noues destinées à recueillir les eaux pluviales) annule les projets communs avec les Consorts PLET

Délibération n°96 Tarif d'intervention du corrélateur – Complément à la délibération n°47 du 22 décembre 2009

M. Gaston GAUDEMER

Lorsque nous avons voté les montants d'intervention du corrélateur en début d'année, nous avons omis de voter les tarifs appliqués en dehors des heures normales.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **COMPLETE** les tarifs d'intervention du service Eau et Assainissement, délibérés le 22 décembre dernier pour 2010, par le tarif d'intervention du corrélateur suivant :

Heures	Tarifs 2010 H.T.
Heure supplémentaire et samedi	124,69
heure de nuit 0h00 à 7h00	199,50
heure le dimanche et les jours fériés	174.56

M. Philippe VIVIER

La Commune de NORMANVILLE connaît un problème de qualité d'eau potable. Depuis le mois de juillet 2009 ; je précise que sur le secteur de NORMANVILLE nous fonctionnons encore avec une délégation de VEOLIA et que les forages appartiennent au syndicat d'EVREUX NORD ; le seuil de tétrachloréthylène dépasse la limite autorisée. Le seuil de potabilité se situe à 40 mg / l et nous étions à 20 mg / l en juillet et 38,8 mg / l en novembre, donc à un niveau particulièrement élevé. Depuis le mois de novembre 2009 nous interpellons les différents services, la DDASS, le syndicat d'EVREUX nord, pour faire avancer le dossier qui normalement aurait du être traité dans un délai de 3 mois avec l'élaboration d'un plan d'action.

M. GAUDEMER est intervenu plusieurs fois auprès du syndicat d'EVREUX nord pour tenter de trouver des solutions et notre dossier passe en principe en comité le 6 avril.

Mais cela fait 9 mois que nous sommes dessus et c'est intolérable. Au niveau de l'Agglomération, des services essaient de trouver des solutions mais le système est vraiment compliqué avec tous ces acteurs concernés. De plus, nous ne pouvons pas nous connecter à un autre forage. M. GAUDEMER où en est-on du dossier ?

M. Gaston GAUDEMER

Je connais effectivement bien le dossier. Il y a plusieurs possibilités comme par exemple une interconnexion avec EVREUX, qui sera de toute façon indispensable à l'avenir, et que j'ai proposé de mettre en place immédiatement. Cela permettrait au syndicat d'EVREUX nord de chercher l'origine de la pollution. Je profite de votre intervention **M. VIVIER pour solliciter l'accord du conseil afin d'éventuellement faire la demande de subvention, après de l'Agence de l'Eau, dans le cas où l'interconnexion serait réalisée. L'opération s'élèverait à 100 000 € maximum**

M. Philippe VIVIER

Le syndicat d'EVREUX Nord nous a fait une réponse de normand.

M. Gaston GAUDEMER

Dans le cadre de l'interconnexion, nous devons être certains qu'on nous autorise à utiliser le réservoir.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un sujet qui nous préoccupe et tous ceux qui peuvent agir en la matière sont pleinement mobilisés.

M. Philippe VIVIER

J'interpelle les Conseillers Généraux parmi vous, en disant que le système actuel est beaucoup trop complexe et qu'il serait souhaitable d'accélérer le mouvement entamé par le Conseil Général en matière de coordination sur l'eau, au vu du problème que nous rencontrons et auquel le syndicat d'EVREUX Nord ne répond pas.

M. José LAHEYE

Il me semble avoir entendu VEOLIA, un groupe solide financièrement auquel nous pourrions demander une compensation pour la Commune de NORMANVILLE au titre de l'interconnexion. Si cette entreprise est responsable, elle doit payer. Ce qui éviterait de dépenser l'argent public.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

*sur interpellation de M.VIVIER, Maire de Normanville, qui rappelle la présence de tétrachloréthylène dans les eaux du captage des « coutures » à Normanville, et qui souhaite connaître les mesures que l'agglomération entend mettre en place, tout en soulignant que le Syndicat d'Eau d'Evreux Nord et Véolia sont respectivement propriétaire du captage et exploitant du réseau, M. GAUDEMER souligne que dès qu'il a eu connaissance de cette contamination, il a interrogé les services de la DDASS et fait suite à diverses réunions ; il propose ainsi la mise en place rapide d'une interconnexion avec le réseau du GEA, en précisant que le Syndicat d'Evreux Nord doit nécessairement lancer des études pour connaître l'origine de la pollution et les mesures à prendre. Après que M. GAUDEMER ait rappelé que l'interconnexion ne pourrait se faire qu'à la condition que le Syndicat d'Evreux Nord mette à disposition du GEA les diverses installations sur Normanville, et sur proposition du Président, le Conseil **DONNE SON ACCORD** pour que toutes les démarches soient entreprises pour mener à bien cette interconnexion et notamment les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général*

VOIRIE

Délibération n°97 Classement des voiries et réseaux dans le domaine public communal – Etat – Validation par les services techniques de l'agglomération avant reprise par la CAE

M. Claude METAYER

Au cours des différentes réunions de la commission voirie, le déroulement des procédures administratives afférentes au classement des voies privées dans le domaine public communal a été explicité. Concrètement, le classement d'une voie privée dans le domaine public a pour conséquence la gestion (réfection, entretien...) de ces voies désormais « publiques » par la Communauté d'agglomération.

1. Pour les voiries et réseaux à créer :

L'aménageur privé ou public signe une convention tripartite avec la commune et la Communauté d'agglomération qui précise les contraintes techniques ou les documents à respecter pour que les futurs équipements puissent, à terme, être repris dans le domaine public communal. Après réception par les services de la CAE prouvant la conformité des travaux réalisés, et **APRES** classement dans le domaine public des équipements, l'agglomération prend en charge leur réfection ou entretien.

2. Pour les voiries et réseaux existants :

En ce qui concerne les voiries et réseaux existants, après état des lieux, si la voirie est en bon état la CAE prendra à sa charge l'entretien après le classement dans le domaine public par la Commune, dans le cas contraire la CAE ne reprendra l'entretien qu'après remise en état.

Enfin, nous avons tous intérêt à voir le maximum de voiries se réaliser sur EVREUX dans le cadre du contrat d'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

En effet puisque la Ville centre accueille des gens provenant de tout le périmètre de l'Agglomération.

En l'absence d'opposition, le Conseil, à l'unanimité :

☞ **FIXE** la procédure de rétrocession des Voiries et Réseaux Divers qui associe les services techniques de la Communauté d'Agglomération d'Evreux à cette procédure, notamment pour les voies et réseaux existants qui feront l'objet d'une étude technique au cas par cas, **DECIDE** qu'il ne sera procédé automatiquement à aucune réfection et entretien de voiries classées dans le domaine public communal en cas de non respect de la procédure de validation par les services techniques communautaires, et **DEMANDE** aux communes membres de l'agglomération de bien vouloir **ADOPTER** cette procédure qui sera intégrée au futur règlement de voirie

M. Michel Champredon remercie tout le monde et souhaite une bonne fin de soirée aux participants.

La séance est clôturée à 23H 15.